

Meilleur journal de l'année

Prix RACHEL GUÉRETTE

Association de la presse francophone

50¢

Edmonton, le vendredi 2 février 1990

Vol. 24 n° 5 - 20 pages

Perspectives agricoles 1990

à lire en pages 10 - 11

Un cours sur la francophonie

à lire en page 7

La 2228 et la 19 discutent

à lire en page 3

SOMMAIRE

2/2

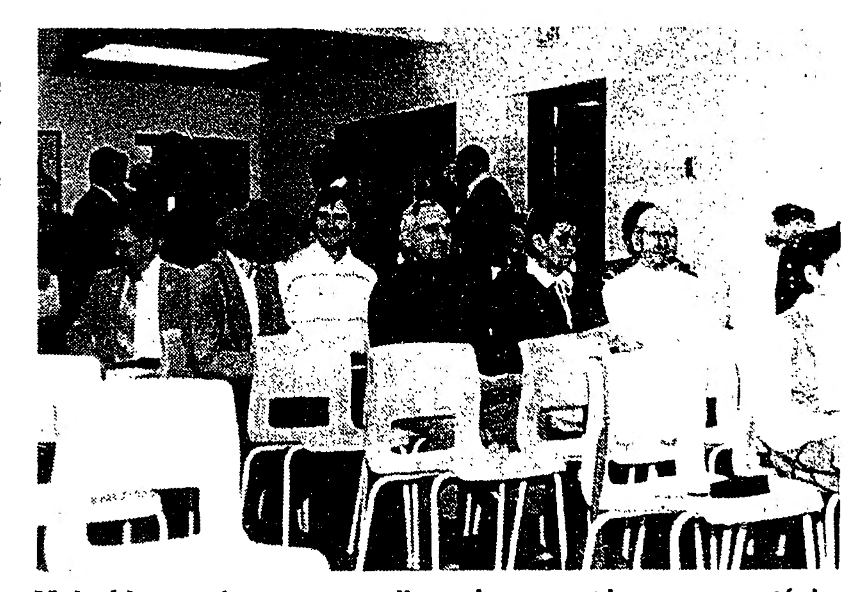
• Saint-Paul

La priorité de la régionale de l'A.C.F.A. pour 1990: les jeunes et le culturel

par JACQUES BEAUPRÉ

«L'A.C.F.A. a vraiment hâte de se lancer dans le culturel» fut la première déclaration de la présidente de l'A.C.F.A. de Saint-Paul, Pauline Dubé, à la suite de la réunion générale annuelle de sa régionale. «Moi, dit-elle, je pense que c'est quelque chose qui a été négligé au cours des cinq dernières années. Nous étions vraiment dans les revendications et dans la sensibilisation et nous n'avions pas le temps de faire le travail culturel que nous aurions dû faire». Cette situation déclare Mme Dubé a fait perdre de nombreux membres actifs «parce que ce ne sont pas tous les gens qui sont intéressés par les revendications, ni la politique».

Le secteur culturel sera donc la priorité numéro un pour la régionale de Saint-Paul, cette année. la coordonnatrice des activités socio-culturelles du centre qui est aussi la présidente du regroupement des centres culturels francophones, Lise Holeton, sait qu'il faut mieux faire connaître les centres culturels francophones de l'Alberta.



Malgré les nombreuses nouvelles qui secouent la communauté de Saint-Paul l'atmosphère était joyeuse à l'assemblée générale annuelle.

(Photo Jacques Beaupré)

Deux autres éléments de la vie franco-albertaine, soit l'éducation et la jeunesse, suivent immédiatement le secteur culturel, dit Pauline Dubé. Les jeunes commencent à peine à s'organiser dans la région au sein du groupe les O.V.N.I., (On Veut Notre Identité), un des affiliés de Francophonie jeunesse de l'Alberta. Le président des O.V.N.I. Richard Mahé compte beaucoup sur une série d'activités qui auront lieues au cours des prochaines semaines pour faire connaître son groupe et recruter des membres. À son avis, à l'heure actuelle «pour les jeunes aussitôt qu'ils ont fini l'école, il semble que le français c'est pas important. Ils se séparent de l'école poursuit-il, et à ce moment là, soit qu'ils partent étudier en ville, soit qu'ils n'ont plus de contact social avec les autres francophones». Les O.V.N.I. ne comptent présentement qu'une quinzaine de membres.

Quant au dossier de l'éducation, dit Pauline Dubé, heureusement qu'on a un groupe qui s'en occupe très bien (la Société des parents pour l'éducation francophone). La question de l'éducation est très d'actualité à Saint-Paul où, pour la première fois en cinq ans la possibilité d'avoir une école française semble très bonne.

L'année 1990 pour les francophones de Saint-Paul sera donc une réussite si leur centre culturel devient le lieu de rassemblement de la communauté, si les jeunes se regroupent et vivent en français, et si, enfin l'école française voit le jour.

• Saint-Paul

Mgr Roy enlève toute juridiction ecclésiastique au Père Ubald Duchesneau, O.M.I.

par PIERRE BRAULT

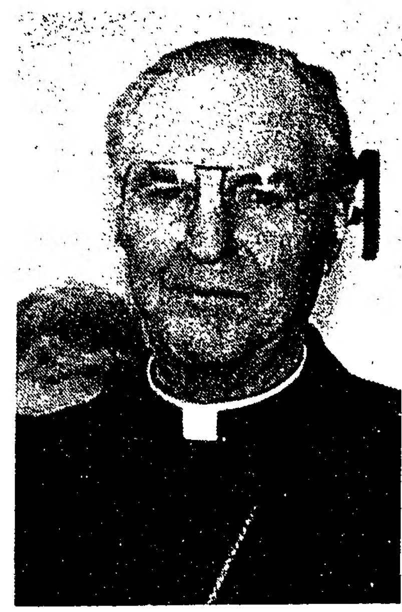
Dans une lettre pastorale adressée «à tous les fidèles du diocèse de Saint-Paul» et datée du 3 janvier dernier, Mgr Raymond Roy, Évêque de ce même diocèse, annonce publiquement qu'il a «enlevé toute juridiction ecclésiastique au Père Ubald Duchesneau, O.M.I.», et ce, depuis le 6 septembre 1988.

Cette décision, selon la lettre pastorale, lui enlève donc l'autorisation d'enseigner, d'animer les cours de religion à tous les niveaux et en toutes circonstances. De plus, il lui est interdit d'administrer les sacrements en toutes circonstances; de prêcher la Parole de Dieu ou de présider à la bénédiction de personnes ou d'objets.

Mgr Roy donne comme raisons de ces restrictions, «sa désobéissance sérieuse et préméditée dans laquelle il s'est engagé en ne quittant pas notre diocèse tel que demandé (juin 1988) et en continuant d'enseigner la religion jusqu'à ce jour». Enfin, Mgr Roy met en garde ses fidèles, disant «Quiconque collabore volontairement et consciencieusement en recevant les services d'Église du Père Ubald Duchesneau, O.M.I. se met en état de désobéissance avec l'Église et se sépare d'une communion fructueuse avec l'Église».



Père Ubald Duchesneau



Mgr Raymond Roy

On sait que la réputation du Père Ubald Duchesneau n'est plus à faire et qu'il est une personne très respectée partout où il passe et particulièrement à Saint-Paul et Bonnyville. Il a travaillé à contrats avec les enseignants dans le Lakeland et à Saint-Paul depuis 1981. Il a aussi donné des cours de théologie au Newman College de Saint-Albert, aux enseignants et autres personnes intéressées.

Fait assez intéressant, le Père Duchesneau est aussi au service des écoles catholiques du nord de la province dans le diocèse de Grouard-McLennan, depuis septembre dernier, sous la juridiction de Mgr Henri Légaré, Archevêque de ce même diocèse.

Ce n'est un secret pour personne que le Père Duchesneau a toujours appuyé le dossier des paroisses francophones, en maintenant que la survie culturelle de la minorité francophone passe par la paroisse francophone. Le Père Duchesneau s'appuie même sur des textes bibliques et des textes du Pape pour soutenir sa position. Il a d'ailleurs développé un document de 67 pages intitulé «L'inculturation de la foi et l'évangélisation de la culture».

On se souviendra que le Père Duchesneau a participé directement au dossier des paroisses francophones de l'A.C.F.A. provinciale lors des rencontres «Rond-Point» antérieures.

Dans toute cette affaire, de nombreuses questions sont présentement sans réponse, mais il est facile de conclure qu'il y a conflit de personnalité entre les deux hommes.

Spécial éducation française dans notre prochaine édition

Au national...

• Ottawa

Les Acadiens veulent que McKenna signe l'accord du lac Meech

A.P.F. - Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Après une longue valse-hésitation, les dirigeants de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick en viennent aujourd'hui à la conclusion qu'il vaut mieux accepter l'accord du lac Meech dans sa forme actuelle, que de se priver indéfiniment de la présence du Québec à la table constitutionnelle.

«Il est présentement dans l'intérêt de la communauté acadienne de demander au gouvernement du Nouveau-Brunswick de signer l'accord constitutionnel de façon à ce que le Québec revienne à la table constitutionnelle» lit-on dans un communiqué annonçant la convovation d'une assemblée générale extraordinaire le 10 février à Moncton pour permettre aux membres de discuter et adopter cette nouvelle position constitutionnelle. C'est la première fois que la SAANB invite avec tant de clarté le premier ministre Frank McKenna à signer l'accord du lac Meech.



Frank McKenna

Pendant deux ans, la SAANB a tenté de tirer les marrons du feu en misant sur le présent débat constitutionnel pour obtenir le maximum de garanties quant à l'égalité linguistique des deux communautés au Nouveau-Brunswick. Si vous voulez plus de protection dans l'accord du lac Meech pour les minorités linguistiques, pourquoi ne pas donner l'exemple au reste du pays en enchâssant dans la constitution canadienne la loi provinciale 88 qui reconnait l'égalité des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick, avait l'habitude de dire la SAANB au premier ministre McKenna.

Les Acadiens ne le diront probablement jamais de cette façon, mais il s'agit pour eux d'une défaite politique, dans la mesure où ils n'ont jamais réussi à forcer la main de leur coriace et entêté premier ministre.

La SAANB dit avoir toujours agi dans l'intérêt de la communauté acadienne d'abord et avant toute chose. Aujourd'hui, estime le président de la SAANB Réal Gervais, il est dans l'intérêt des Acadiens d'encourager la ratification de l'accord pour ne pas se priver de l'influence du seul gouvernement francophone. «Il est indéniable, dit Réal Gervais, que la force que constitue le Québec est indispensable à la survie de la francophonie canadienne et que cette force se reflète dans les relations fédérales-provinciales».

• Ottawa

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de l'Accord de libre-échange

A.P.F. - Un an après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement canadien trouve qu'il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur les effets de l'ALE.

Si le gouvernement juge prématuré d'évaluer toutes les retombées économiques de cet accord commercial, il n'hésite pas en revanche à affirmer que le Canada n'a pas connu le désastre appréhendé par certains organismes à vocation économique, qui prédisaient le pire il y a un an.

Chiffres en main, le ministre du Commerce extérieur John Crosbie et le président du Conseil du Trésor, Robert René de Cotret, ont fait état de la création de 193,000 emplois en 1989, d'une hausse des exportations canadiennes aux États-unis de 2.6 pour 100, tandis que les exportations américaines au Canada progressait de 6.4 pour 100. De tous les pays industrialisés, le Canada arrivait deuxième derrière le Japon pour la performance économique en 1989.

Le système bilatéral de règlement des litiges commerciaux entre les deux pays fonctionne bien selon le Canada, qui a contesté onze décisions protectionnistes américaines en 1989. Le grand avantage de ce mécanisme, disent les ministres Crosbie et De Cotret, c'est que les États-Unis ne peuvent plus prendre de décisions protectionnistes unilatérales envers le Canada comme c'était le cas par le passé. Le Canada ne s'attend évidemment pas à gagner toutes les causes litigieuses, qui ne représentent annuellement que 1 pour 100 des 200 milliards d'échanges commerciaux entre les deux pays selon le ministre du Commerce extérieur.

En vertu de l'ALE, l'abolition complète des barrières tarifaires entre les deux pays est échelonnée sur une période de dix ans. Ce n'est qu'à la fin de cette période qu'il sera possible d'évaluer avec justesse l'impact réel de l'accord sur l'économie canadienne. Dans un premier rapport, le ministère du Commerce extérieur reconnait qu'il est «présentement impossible de déterminer les retombées économiques du libre-échange».

De son côté, le ministère des Finances maintient ses prévisions à long terme et prédit d'ici à 1993 une hausse des investissements de plus de 4 pour 100, une augmentation des exportations canadiennes de 3.4 pour 100 et la création de 120,000 nouveaux emplois.

• Ottawa

La F.F.H.Q. peut compter sur quatre provinces et le fédéral pour défendre les droits des minorités

A.P.F. - Si l'accord du lac Meech est finalement adopté par toutes les provinces avant l'échéance du 23 juin 1990, la Fédération des francophones hors Québec pourra compter sur le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et Ottawa pour renforcer les droits des minorités linguistiques dans le cadre de nouvelles négociations constitutionnelles.

Ces gouvernements ont déjà pris une engagement écrit ou verbal envers la F.F.H.Q. au cours des derniers mois. Lors d'une rencontre le 22 janvier avec le premier ministre Robert Bourassa à Montréal, la F.F.H.Q. a obtenu l'assurance que le Québec tiendrait compte des préoccupations des francophones hors Québec lors de nouvelles rondes constitutionnelles.

Le président de la F.F.H.Q., Guy Matte, ne pense pas que son organisme tentera d'obtenir un engagement semblable des autres provinces avant le 16 février, date à laquelle la fédération arrêtera une position définitive sur l'accord du lac Meech. La F.F.H.Q. considère qu'elle a déjà fait le plein de ses alliés politiques, et qu'il est hautement improbable que des provinces comme l'Alberta s'engagent à renforcer les droits des minorités linguistiques.

M. Matte confirme que la F.F.H.Q. a l'intention de recommander à ses membres d'appuyer la ratification de l'accord du lac Meech lors de la réunion du Conseil des présidentes et des présidents du mois de février à Winnipeg. M. Matte reconnait cependant que l'accord «bat de l'aile». S'il ne passe pas, il estime que cela reporterait d'une décennie toute nouvelle discussion constitutionnelle. «Je ne peux pas croire qu'un premier ministre du Québec va retourner à la table pour renégocier l'accord».

D'autre part, M. Matte dit avoir reçu l'assurance du premier ministre Bourassa, que le Québec tentera d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, une discussion concernant l'article 23 sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

• Rivière-la-Paix

Gérard Mackell, bénévole de l'année



M. Gérard Mackell de Girouxville a été nommé «Bénévole de l'année» par la régionale de l'A.C.F.A. de Rivière-la-Paix en fin de semaine dernière. La présentation a été faite par Madame Thérèse Bégin. On voit M. Mackell en compagnie de son épouse Annette à qui on a remis une belle gerbe de fleurs.

(Par Pierre Brault)

Reportage et autres photos de l'assemblée annuelle de la régionale de l'A.C.F.A. de Rivière-la-Paix dans l'édition du 9 février prochain.

À la 3...

• Saint-Paul

1989: une année mouvementée pour les francophones

par JACQUES BEAUPRE

L'assemblée annuelle du 25 janvier mettait fin à une année riche en évènements pour la régionale de Saint-Paul de l'A.C.F.A. Une cinquantaine de membres étaient venus faire le point et élire leur nouvel exécutif.

La présidente, Pauline Dubé a d'ailleurs fait le tour des nombreuses réalisations: l'école enfantine a vu le jour, une des deux commissions scolaires de la région (la 2228) a dit OUI à l'école française, les jeunes ont eu un camp d'été, les brunchs se sont avérés un grand succès, la Société du Centre culturel devrait relancer les activités culturelles et le Projet conjoint devrait donner un souffle nouveau à plusieurs organismes francophones de la région. Si on ajoute à cela que la régionale est en très bonne situation financière et qu'elle compte environ 500 membres, on peut dire que 1989 aura été une bonne année.

Des représentants des divers milieux de la francophonie tant provinciale que de Saint-Paul ont d'ailleurs souligné le travail accompli. Le président de la Société des parents pour l'éducation francophone a parlé des nombreuses frustrations auxquelles ont fait face les parents.



C'est entre les mains de ces hommes et de ces femmes que reposera le travail de la régionale de Saint-Paul en 1990. Le nouvel exécutif est composé de: (debout) Jean Champagne, Loraine Hétu, Louise Rocque, Jules Van Brabant; (assis) Simone Marshall, Ernest Piquette (Vice-président), Pauline Dubé (Présidente), Sylvia Gascon (Secrétaire). Claire Hébert, Yvonne Joly et Rémi St-Arnault (Président sortant) font aussi partie du Comité exécutif.

(Photo Jacques Beaupré)



Madame Marie Claire Brousseau a été choisie Citoyenne de l'année. Il y a 2 ans elle a fait preuve de beaucoup de courage en reconnaissant son incapacité à lire et à écrire couramment. Étudiante, elle est aussi membre du Comité provincial d'alphabétisation de l'Éducation permanente et contribue à promouvoir l'Année internationale de l'alphabétisation.

(Photo Jacques Beaupré)

La représentante de F.J.A., Catherine Kubasch a d'ailleurs tenue à féliciter les membres de la Société des parents. «Grâce à leur persévérance, nous avons réussi à voir le jour où nous aurons notre propre école française...» Le doyen de la Faculté Saint-Jean, Jean-Antoine Bour, a pour sa part encouragé les jeunes à poursuivre leurs études et a rappelé aux parents que la préparation à l'éducation française «ça commence tout jeune». Le dossier éducation a aussi été marqué en 1989 par l'émergence des cours d'alphabétisation (français de base) ce qu'a souligné le directeur régional de l'Éducation permanente, Germain Desaulniers. Il a profité de l'occasion pour souligner que 1990 sera l'année internationale de l'alphabétisation (il préfère parler de «français de base»). Quant à la présidente de l'A.C.F.A, France Levasseur-Ouimet elle a livrée un discours plein de chaleur et d'émotion sur le triple thème de la solidarité, des revendications et du développement. Madame Ouimet a souligné les nombreux talents qui existent dans les communautés franco-albertaines «qui cherchent à s'exprimer, à naître, à venir contribuer à la vie de notre communauté». Elle a aussi parlé de solidarité en enjoignant tous les francophones à se serrer les coudes, quels que soient leurs origines.

• Saint-Paul

La 2228 et la 19 discutent de l'école française

par JACQUES BEAUPRÉ

Après s'être renvoyé la balle pendant plusieurs mois, les élus des deux commissions scolaires de la région de Saint-Paul se sont rencontrés, le 22 février, pour discuter de l'ouverture éventuelle d'une école française.

Conrad Richard qualifie le dialogue de «très ouvert». Les commissaires du comté, district n° 19 sont toutefois insatisfaits des données présentées par la commission scolaire 2228 qui propose de transformer l'école New Hope, en école française, en septembre 1990. Les élus de C.S. ties, Conrad Richard ne croit pas que la question des coûts soit un obstacle majeur. «Les frais de rénovations à l'école New Hope ne devraient pas être tellement élevés. Nous avons les professeurs, c'est pas un problème et puis nous avons les élèves, les nombres sont là».



Malgré les nombreuses pressions, les commissaires du district n° 19 refusent encore de céder.

Seuls les commissaires assistaient à cette rencontre, la première à survenir dans ce dossier. Le président de la commission scolaire catholique publique de Saint-Paul, district n° 2228 (anciennement commission scolaire de Saint-Paul), n° 19 veulent obtenir des chiffres précis sur les coûts de l'ouverture de cette école. Ces données leur seront présentées lors d'une deuxième réunion qui aura lieu le 8 février.

Tout en reconnaissant qu'il y a un écart entre les deux parties, [...]

L'annonce de cette rencontre, la première en cinq ans, a été qualifiée de positive par le président de la Société des parents pour l'éducation française, Vital Ouellette. «Le comté a finalement demandé qu'ils reçoivent les chiffres (...) et ils sont prêts à les rencontrer (la 2228) une deuxième fois». «S'ils sont satisfaits avec les chiffres, peut-être que ça va aboutir».

• Provincial

Le Comité consultatif sur la gestion scolaire poursuit ses travaux

par JACQUES BEAUPRE

Le Comité consultatif sur la gestion scolaire a poursuivi ses travaux en allant rencontrer les parents de Calgary, de Lethbridge et de Fort McMurray entre le 22 et le 25 janvier.

À Calgary, les parents ont surtout discuté des fifférents modèles de gestion, la faveur allant du côté d'une commission scolaire régionale plutôt que provinciale. Les calgaréens ont aussi discuté de l'importance d'accorder une place à l'éducation française non catholique. La confessionnalité n'a toutefois pas soulevé autant de débats qu'à Edmonton. Les parents de Calgary veulent aussi s'assurer que le commissions scolaires francophones aient un financement adéquat. «L'intérêt, dit un des membres du Comité consultatif, Denis Tardif était nettement d'essayer de trouver des façons d'égaliser les revenus des commissions scolaires pour ne pas qu'il repose uniquement sur les contribuables francophones. Ils trouvent cette population là trop petite pour assurer une bonne base de financement».

Le lendemain, à Lethbridge, les discussions ont porté sur l'établissement d'une école française. Puisqu'il n'y a pas encore d'école, la question de la gestion scolaire demeure secondaire, pour le moment.

Le 25 janvier, le Comité consultatif était à Fort McMurray, une communauté qui accueille pour la première fois, cette année, un programme français. les parents étaient bien préparés pour cette rencontre puisqu'ils s'étaient rencontré la fin de semaine précédente pour discuter de gestion scolaire. Les parents de la région favorisent un système à double niveau, une gestion locale ou régionale mais avec un regroupement provincial pour regrouper toutes les commissions scolaires francophones. Là aussi, le regroupement serait fait sur la base de la langue plutôt que sur la base de la confessionnalité, ce qui refléterait mieux la diversité d'opinion des francophones de la région et des Franco-Albertains en général sur cette question.

Le Comité ppoursuivra sa tournée provinciale de consultation jusqu'au 6 février. Il doit déposer son rapport final au plus tard le 31 mai 1990.

Appelez-moi Ray!

Depuis le lundi 29 janvier dernier, le Canada a un nouveau Gouverneur général en la personne de M. Ramon John Hnatyshyn. Originaire de la Saskatchewan, de descendance ukrainienne, politicien et ancien ministre de la Justice très respecté, il reflète bien le multiculturalisme canadien.

Dynamique, fier de ses origines et de son pays, Son Excellence Ray Hnatyshyn tentera de redorer le blason du représentant de la Couronne britannique au Canada.

Son premier geste sera probablement de redonner aux Canadiens les magnifiques jardins attenants à Rideau Hall et qui avaient été fermés au public lors de l'arrivée de Madame Jeanne Sauvé comme Gouverneur général sous prétexte de sécurité.

Il sera, selon toute évidence, très actif; très près de la population canadienne qui aime qu'un tel personnage descende dans la rue pour rencontrer, partager avec le peuple.

Très chaleureux et d'une grande simplicité, le couple Hnatyshyn saura sûrement faire sa marque auprès du peuple canadien. D'ailleurs, le nouveau Gouverneur général a indiqué aux membres de la presse parlementaire qu'ils pouvaient toujours l'appeler Ray.

Sa première allocution est empreinte de messages forts importants pour tous les Canadiens de quelqu'origine que ce soit. Le premier message est de conserver, de parler couramment et avec amour sa langue maternelle; pour lui, c'est l'ukrainien. N'a-t-il pas débuté son allocution en ukrainien par respect pour sa mère présente à la cérémonie? Le deuxième, c'est le respect du bilinguisme officiel au Canada, le français et l'anglais.

Durant son mandat, le 24e Gouverneur général du Canada s'est donné comme mandat de combattre l'analphabétisme, de développer dans la communauté canadienne la responsabilité de répondre aux besoins des personnes âgées et de développer de meilleurs services à la communauté.

Éditorial

LES ESSAIS DE MISSILES CRUISE

Depuis le début de l'année, les Américains ont procédé à deux essais de missiles CRUISE en territoire canadien. Avec l'amorce de la détente Est-Ouest, on aurait été porté à croire que les Américains auraient annulé ces essais qui, selon nous, sont devenus inutiles.

Mais il semble que le gouvernement américain ne veuille pas aller trop rapidement dans la réduction de l'armement militaire du moins pas avant que les accords soient signés entre l'U.R.S.S. et le pays de l'Oncle Sam.

Déjà, dans le nouveau budget américain, les dépenses militaires se situeront en deçà de la moyenne d'inflation aux États-Unis, et le Président Bush veut fermer des bases militaires, réduire le personnel et cesser la production de chars d'assaut et autres véhicules militaires.

Mais les négociations entre les deux super puissances semblent se dérouler au ralenti, probablement à cause de cette vague de libéralisme qui secoue l'Europe de l'Est et des problèmes de la Russie avec ses ethnies. On constate d'ailleurs que le gouvernement américain se fait assez discret dans ce processus incroyable de démocratisation. Il étudie, scrute, analyse les différentes situations car les pays du bloc communiste sont débalancés par ce revirement complet de situation, ce qui est, stratégiquement parlant, à l'avantage des pays de l'Ouest.

Mais nous persistons à dire que les essais en sol canadien sont devenus inutiles et inacceptables et nous invitons le gouvernement canadien à prendre les moyens pour que le tout cesse dans les plus brefs délais. Le Canada est un pays pacifique, un pays respecté pour sa neutralité (?), ayant une bonne crédibilité dans le monde entier, ne tachons pas cette réputation pour une amitié (?) que nous, considérons comme du bon voisinage avec les Américains.

PIERRE BRAULT

Commentaire

Une question d'attitude, de civisme, de respect de la vie

Les forces policières de l'Alberta ne savent plus où donner de la tête face au nombre effarant d'accidents de la route dans la province.

À Edmonton, une soixantaine de piétons ont été fauchés au cours de la dernière année et l'année 1990 ne s'annonce pas plus reluisante.

Il n'est pas question ici de mettre la faute sur les automobilistes ou sur les piétons. Ils sont aussi coupables les uns que les autres. À voir réagir les piétons et les automobilistes face au code de la route, il ne fait aucun doute qu'il faut faire quelque chose pour enrayer ce fléau grandissant. Mais quoi faire? Donner plus de contraventions? Traduire les coupables en justice et demander des peines plus sévères? Sensibiliser la population par des programmes de sécurité? Éduquer les piétons et les automobilistes à l'importance d'observer méticuleusement le code de la route? Et quoi encore? Le code de la route est autant pour les automobilistes que pour les piétons.

L'égocentrisme est-il à ce point développé dans notre monde actuel que nous oublions que nous faisons partie d'une société supposément civilisée et suffisamment évoluée pour cultiver quotidiennement le respect, les uns envers les autres. Sommes-nous devenus agressifs au point d'oublier que la terre est peuplée d'êtres humains et non de robots. En est-on à vivre la loi de la jungle?

Le civisme n'est-il pas une foule de petites choses qui font la différence entre un bon et un mauvais citoyen?

Si chaque citoyen se permet volontairement un petit écart au code de la route une fois par jour, se disant que de toute manière il n'est pas le seul à le faire, imaginez quelle proportion cela peut prendre. C'est presque l'anarchie. Et on peut se demander où s'arrêtera cette escalade?

C'est une question d'attitude. On parle de conduite automobile préventive. On doit inévitablement parler de courtoisie au volant. Si chaque citoyen, qu'il soit automobiliste ou piéton, posait quotidiennement un seul geste courtois dans sa conduite sur la route, la situation changerait en un rien de temps. C'est aussi une question de bonne habitude à prendre.

Tous les prétextes sont bons pour ne pas le faire: nous sommes bousculés par le temps; la priorité est aux piétons; les policiers ne surveillent pas ces infractions au code de la route, etc. On attendra d'être accusé d'homicide involontaire ou de meurtre au second degré, de négligence de la part d'un piéton, de faire de la prison, de perdre son permis pour cinq ou dix ans pour réaliser que le code de la route existe pour tout le monde sans exception et qu'un casier judiciaire change le cours d'une vie. Comme citoyen, faisons notre part pour enrayer ce fléau. Piétons ou automobilistes, cultivons la patience, le civisme, le respect de la vie. Souvenons-nous que nous vivons dans une société libre, mais que cette liberté s'encadre du respect de la loi qui fait de nous des gens civilisés.

PIERRE BRAULT

Lettres ouvertes

La musique: l'avenir des jeunes francophones

Je suis une étudiante de la douzième année. Je suis inscrite à un programme d'immersion et j'ai seize ans. Alors, vous pouvez me considérer comme une jeune francophone. Comme les jeunes de mon âge, j'aime beaucoup écouter la musique. Dernièrement, j'ai trouvé qu'il n'y avait pas assez de musique francophone disponible dans les magasins de disques.

Lorsque je suis allée au Québec cet été, j'ai eu la chance d'écouter beaucoup de musique moderne d'expression française. Et à ma grande surprise je l'ai beaucoup aimée. À mon retour en Alberta, j'ai essayé de m'en procurer mais j'ai eu peine à trouver un endroit où il y avait une bonne sélection.

Il existe seulement deux endroits, à ma connaissance, qui possèdent une sélection de musique francophone moderne assez diversifiée. Il y a bien sûr Le Carrefour et Sam the Record Man au West Edmonton Mall. Mais encore, ces derniers ont une sélection limitée de disques francophones.

La musique fait partie intégrante de notre culture et je pense qu'avec plus de musique francophone disponible au public, l'esprit francophone serait intensifié et les francophones pourraient renouveler et améliorer leur culture.

Surtout pour les jeunes d'aujourd'hui, je pense qu'il devrait y avoir un meilleur accès à la musique d'expression française. De cette façon, la crainte de perdre l'esprit francophone serait peut-être diminuée voir même éliminée.

La musique francophone est belle et réjouissante. On devrait avoir plus d'accès à cette belle musique. Ceci aiderait beaucoup à maintenir l'esprit et la culture de notre petite minorité.

Michelle Cyr
Legal, Alberta

Pensée de la semaine...

Quand tout le monde est du même avis, c'est que personne ne réfléchit beaucoup.

(W. Lippman)

Homicide volontaire

J'aimerais partager avec vous mes sentiments au sujet de l'avortement.

Je crois sincèrement qu'un foetus devrait être considéré complètement vivant dès sa conception. Durant les quatre semaines suivant sa conception, un foetus commence à développer ses organes et le coeur commence à battre.

Le mouvement actuel, qui demande que la femme aie le droit de faire ce qu'elle veut avec son corps, devrait se rendre à l'évidence que certaines actions engendrent certaines responsabilités. Si une femme tombe enceinte par sa propre négligence, l'avortement devrait lui être interdit.

L'avortement devrait être permis dans deux situations seulement: si une femme tombe enceinte après avoir été violée ou si sa vie est en danger.

À mon propre avis, je crois que l'avortement est un meurtre. J'espère que le gouvernement adoptera une loi qui banira l'avortement dans toutes les provinces canadiennes.

Nicole Pelletier
Legal, Alberta



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.

APF Association de la Presse francophone

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Journaliste: Jacques Beaupré

Correspondant national: Yves Lusignan

Mise en page: Michel Raymond

Photocomposition: Denise Lamoureux

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

Nouvelles régionales

• Bonnyville

La Société historique érigera un musée

par MARIE LAVOIE

L'année 1990 verra, selon les prospectives, la réalisation d'un intéressant projet proposé par la Société historique de Bonnyville soit celui de l'érection d'un musée à l'intérieur même de la municipalité.

Suite aux études de faisabilité et à l'enthousiasme démontré par la population environnante, le projet a été accepté par le conseil de ville et soutenu par l'Alberta et les intervenants locaux.

En effet, le gouvernement provincial a déjà accordé une subvention de 30 000 $ pour financer les travaux. Cette somme plutôt substantielle marquait un point de départ important mais était insuffisante pour permettre la réalisation du projet dont le coût total totaliserait près de 250 000 $ d'investissements.

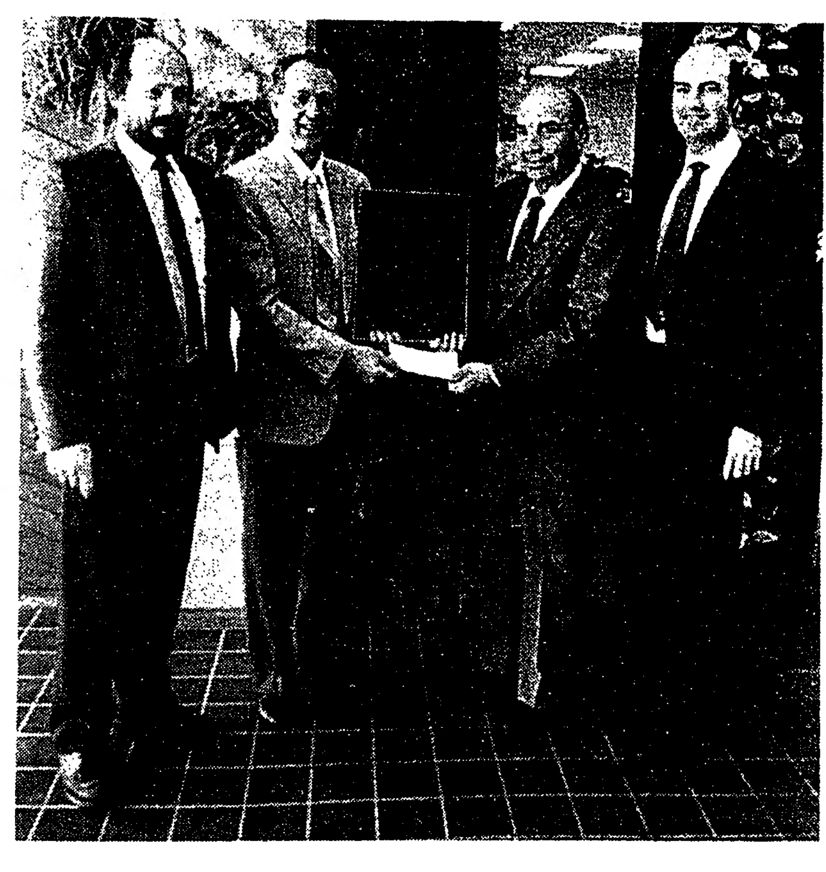
La Société historique a donc imaginé d'autres façons d'amasser des sous. L'idée est venue de vendre des plaques de bronze au prix de 5 000 $ chacune à des institutions, entreprises, commerces ou à des familles afin de recueillir des fonds assez rapidement.

La Caisse populaire de Bonnyville a agit comme instigatrice dans cette démarche puisqu'en novembre dernier, les directeurs de la Caisse remettaient un chèque de 5 000 $ au président de la Société historique, M. Lucien Croteau. La Caisse populaire, par la même occasion, recevait une magnifique plaque où l'on avait gravé les dates et personnages importants qui ont marqué les cinquante années d'existence de la Caisse.

Toutes les plaques vendues identifieront le ou les cotisants et orneront un des murs du musée lorsque celui-ci sera construit. Cela permettra de reconnaître les donateurs qui auront permis, de par leurs généreuses cotisations, la concrétisation du projet.

M. Plante, Directeur de la Caisse populaire, invite toute la population à venir voir leur plaque à la caisse et incite les gens et les entreprises à participer au financement du musée selon les moyens dont ils disposent.

À la question, «Pourquoi un musée à Bonnyville?», M. Plante répondait avec grande conviction: «Parce que ce projet sera profitable à toute la communauté, qu'il permettra à des gens préretraités ou retraités et autres bénévoles de s'impliquer dans l'organisation et de s'intéresser à la bonne marche du musée.



En novembre dernier, la Caisse populaire de Bonnyville remettait au président de la Société historique, un chèque de 5 000 $ pour le financement du musée et recevait, par la même occasion, une belle plaque de bronze sur laquelle a été gravé les moments et personnages importants de la Caisse qui fêtera en 1990, ses 50 années d'existence. Sur la photo, on peut apercevoir, de gauche à droite, deux représentants de la caisse, Messieurs André Bélanger et Édouard Rondeau et deux membres de la Société historique, MM. Lucien Croteau et Ken Shalka.

(Photo gracieuseté de Bonnyville Nouvelle)

Il créera aussi des emplois à temps plein, à temps partiel de même que des emplois d'été pour les étudiants. De plus, **et surtout**, il permettra de conserver notre patrimoine local et constituera un heureux rappel du passé qui saura, j'en suis sûr, profiter aux jeunes et moins jeunes de la région ou d'ailleurs».

«Depuis 83 ans, Bonnyville a déjà accumulé une foule d'objets de valeur, des pièces d'antiquité inestimables et toute une histoire depuis le temps des pionniers. Il était nécessaire de se donner une infrastructure qui permette de préserver toutes ces richesses», de dire M. Lucien Croteau, Président de la Société historique.

Déjà les dons reçus - machines oratoires, outils hétéroclites et autres pièces antiques - ont une valeur de plus de 100 000 $. «Les gens sont très généreux et aussi très heureux de savoir que tous ces objets de valeur seront sauvegardés», de renchérir M. Plante. La ville a aussi démontré sa générosité en offrant gratuitement un terrain de 3,7 acres à la Société historique et la compagnie Triton Resources of Canada s'impliquait, elle aussi, en gratifiant la Société d'un lot attenant à celui donné par la ville pour une superficie totale de plus de quatre acres.

Le musée jouira donc d'une grande surface et sera situé dans un endroit stratégique du village puisqu'il se retrouvera à la jonction de la 54e Avenue et de l'autoroute 28 menant à Cold Lake.

M. Plante soulignait d'ailleurs que le côté économique de l'implantation d'un musée était à considérer. Il faut tenir compte qu'un certain nombre de touristes s'arrêteront pour visiter le musée. Les bâtisses permettront d'embellir les lieux et constitueront une site d'intérêt pour les visiteurs.

D'après les échéanciers, les travaux de construction devraient débuter au printemps probablement en avril. La Wild Rose Foundations fera sa part en érigeant sans frais un bâtiment permettant l'entreposage des grosses machines aratoires qui ont été restaurées et sont prêtes à être présentées au public.

Il y a aussi la bâtisse principale où les visiteurs seront accueillis et qui, elle, renfermera les objets et antiquités plus petites.

«Le musée devrait ouvrir ses portes pour la période estivale si tout se déroule bien», de dire M. Croteau.

D'ici là, la Société historique avec ses 14 bénévoles siégeant sur le comité et ses 200 membres actifs continue d'amasser des fonds par la vente de plaques, de même que la vente d'arbres (à 1 000 $ chacun), de boîtes de fleurs (à 500 $) qui serviront à l'aménagement du terrain et du parc sur le site ainsi qu'à l'organisation de bingos, de ventes de garage et d'activités diverses comme le Winter fest.

Tous ceux et celles qui sont intéressés à faire des dons en argent ou qui croient détenir un ou des objet(s) antique(s) et qui voudraient offrir leurs trésors au musée ou pour tout autre information concernant le projet, vous êtes invités à communiquer avec la Société historique, tous les jours de la semaine entre midi et 15h au 826-4925.

«Si chacun participe à sa manière à la création de ce projet, le musée deviendra le symbole de la fierté, de l'attachement à leurs racines et de l'esprit communautaire des gens d'ici», d'affirmer M. Plante. Aidez donc à faire grandir votre milieu!

• Saint-Paul

Une lettre pastorale qui inquiète de nombreux fidèles

par PIERRE BRAULT

La lettre pastorale émise par Mgr Raymond Roy, évêque du diocèse de Saint-Paul le 3 janvier dernier concernant la «suspension» du Père Ubald Duchesneau n'est pas sans inquiéter de nombreux fidèles.

Il faut préciser ici que le cas Duchesneau n'est aucunement relié aux allégations de mauvaise conduite qui ont obligé Mgr Roy à suspendre un autre prêtre de ses fonctions, il y a quelques semaines.

Dans le cas Duchesneau, la Commission scolaire de Saint-Paul, district n° 2228 a envoyé une lettre aux parents les assurant qu'il n'y a, selon elle, aucune raison morale pour demander au Père Duchesneau de quitter le diocèse. La lettre déplore de plus que le cas Duchesneau ait été rendu public au moment où la communauté vit des moments pénibles avec les cas d'abus sexuels dont certains prêtres sont accusés.

Déplorant le fait que Mgr Roy ne donne, dans sa lettre pastorale, aucune raison pour le renvoi du Père Duchesneau, le directeur général du district n° 2228, M. François Boulet déclarait «Nous croyons qu'il revient à Mgr Roy de clarifier la situation».

On sait que depuis 1981, le Père Duchesneau a travaillé comme coordonnateur des programmes de religion et aviseur auprès du personnel enseignant à Saint-Paul, Bonnyville et ailleurs dans la province. Le Père Duchesneau n'enseigne pas dans les salles de classe.

Selon ce que nous comprenons, la controverse dans le cas Duchesneau viendrait du fait que Mgr Roy n'est pas d'accord avec la méthode d'enseignement de la religion du Père Duchesneau et surtout de l'utilisation de documents développés depuis Vatican II dans l'Église catholique.

De plus quelques parents ne seraient pas d'accord avec l'un des cours donnés à l'école secondaire de Saint-Paul sur la sexualité durant lequel on traite de la contraception, de la chasteté et de l'abstinence. Le Père Duchesneau siège sur le comité qui développe le contenu du cours en question.

Il est intéressant de constater que les personnes qui ont embauché et qui travaillent avec le Père Duchesneau n'ont que des éloges à son endroit. Il est un théologien fort respecté à travers la province, selon le district n° 2228.

Il n'en reste pas moins que depuis qu'il a rendu le cas Duchesneau public, Mgr Roy refuse de faire quelque commentaire que ce soit aux médias. Il a invité les personnes et les groupes voulant discuter du sujet du renvoi du Père Duchesneau à le rencontrer privément

L'histoire des Oblats dans l'Ouest

JANVIER/FÉVRIER

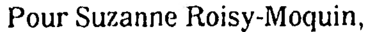
28	29	30	31	1	2	3
1976 DECES DU PERE HARRY THOMAS OMI		1891 QUATRE SOEURS GRISES ARRIVENT A CALGARY POUR Y FONDER HOPITAL SAINTE-CROIX	1984 DECES DU PERE JEAN-BAPTISTE RUELLE OMI	1947 INCENDIE DE L'ORPHELINAT DE PRINCE-ALBERT 1971 DECES DU PERE EMILE TARDIF	1900 MGR GRANDIN FONDE UN SEMINAIRE DIOCESAIN	1940 CONSECRATION DE MGR H. BELLEAU VIC APOSTOLIQUE DE LA BAIE JAMES

• Nations Unies

L'aide au Tiers-monde et le désarmement à... Maurice-Lavallée

par JACQUES BEAUPRE

Les élèves de 11e année de l'école Maurice-Lavallée ont mis fin à une partie de leur cours d'études sociales en organisant une session des Nations Unies. Pour une journée, ils sont devenus les ambassadeurs d'un pays. Ils ont donc mis leurs différences personnelles de côté pour défendre sérieusement les intérêts du pays qu'ils représentaient. Les étudiants ambassadeurs devaient trancher quatre questions d'actualité soit le désarmement nucléaire, l'aide étrangère inconditionnelle, le commerce mondial entre l'Est et l'Ouest et les mesures à prendre contre la Chine à la suite du massacre de la place Tianamen.



Pour Suzanne Roisy-Moquin, leur professeur, cette «session des Nations Unies» est l'occasion de voir comment les pays doivent débattre des problèmes qui menacent la paix et la sécurité dans le monde. C'est aussi dit-elle une façon de les sensibiliser à la complexité des tâches et des travaux des Nations Unies.



Dominique Robillard (à gauche) et Jacqueline Hébert (à droite) représentantes de la Grèce.

Les jeunes ont pris leurs rôles très au sérieux. Dominique Robillard de la délégation de la Grèce et sa compagne Jacqueline Hébert disent avoir beaucoup appris. Pour Jacqueline, représenter un petit pays, la Grèce, ce n'est pas facile car tous les pays ne sont pas égaux aux Nations Unies et dans le monde. Dominique souligne pour sa part que ça permet de voir que la réalité est souvent beaucoup plus complexe qu'elle le paraît au premier abord. Tous s'entendent pour dire que les Nations Unies n'ont pas tous les pouvoirs nécessaires pour amener un pays à respecter ses résolutions, mais au moins, dit Dominique, le travail des Nations Unies permet d'ouvrir les yeux sur la réalité. Quant à Michael Carr, délégué des puissants États-Unis, il croit que s'il y a beaucoup de discussions c'est qu'il y a beaucoup d'opinions et que chacun doit défendre la position de son pays. Ouvrir les yeux à la complexité du monde et à l'interdépendance des pays était l'objectif de ce cours et la session des Nations Unies semble avoir atteint son but.

• Ottawa

Il y aura une question sur la langue maternelle dans le questionnaire court

(A.P.F.) - Statistique Canada a finalement décidé de garder la question portant sur la langue maternelle dans le questionnaire court du recensement de 1991.

Le statisticien en chef Ivan Fellegi a confirmé devant les membres du Comité mixte permanent des langues officielles, qu'il avait abandonné l'idée de ne poser les questions linguistiques que dans le questionnaire long, qui n'est distribué qu'à 20 pour 100 de la population canadienne. Les membres du Comité avaient exprimé des inquiétudes à ce sujet lors de la première comparution de M. Fellegi le 31 octobre dernier.

La Fédération des francophones hors Québec pour sa part, avait profité de sa comparution devant le Comité pour dénoncer les intentions de Statistique Canada, et demander que les trois questions linguistiques soient posées dans le questionnaire court, celui distribué à toute la population canadienne. La F.F.H.Q. soutenait, entre autres, qu'il était d'autant plus cruciale de connaître le nombre exact de francophones dans les communautés, que les provinces accordaient des droits en éducation en fonction du nombre. Elle se plaignait aussi de ne pas avoir été consultée.

La question portant sur la langue maternelle qui sera incluse dans le questionnaire court sera sensiblement la même que celle posée dans le recensement de 1986. Pour être conforme à la Charte des droits et libertés, la question qui sera posée portera sur «la première langue apprise et comprise». Statistique Canada a décidé d'ajouter «à la maison» pour préciser davantage et éviter toute ambiguïté.

La question sur la langue maternelle apparaîtra aussi dans le questionnaire long, et sera regroupée avec les deux autres questions linguistiques, portant respectivement sur la langue parlée à la maison, et la connaissance des deux langues officielles. Statistique Canada croit que les réponses seront plus fiables et plus précises en posant consécutivement les trois questions linguistiques, plutôt que dans un ordre différent comme c'était le cas dans le passé. En 1986, un million de Canadiens avaient déclaré plus d'une langue maternelle. De récents tests réalisés par Statistique Canada ont révélé que seulement le tiers auraient indiqué plus d'une langue, si on avait posé les trois questions consécutivement.

Tout en se disant satisfait de la décision de Statistique Canada de garder une question sur la langue maternelle dans le questionnaire court, le député et critique libéral pour les Langues officielles, Jean-Robert Gauthier, a néanmoins réclamé une question qui préciserait la langue parlée à la maison, à l'école et au travail. Le député est convaincu «qu'on va manquer le bâteau» si les statistiques ne permettent pas cette fois-ci de déterminer la langue parlée au travail et à l'école.

Pour le Statisticien en chef, l'ajout d'une ou de plusieurs autres questions pose un problème d'espace et de coût. Chaque question coûte 500 000 $ selon M. Fellegi, et tout ajout entraînerait des délais dans le traitement des réponses. Si on ajoute une question, dit-il, il faut en retour en retirer une autre du questionnaire.

Quant à la suggestion de la F.F.H.Q. de poser les trois questions linguistiques dans le questionnaire court, M. Fellegi a expliqué à l'A.P.F. que cela déséquilibrerait le questionnaire, en mettant trop l'accent sur les langues au détriment d'autres questions d'actualité.

Enfin, M. Fellegi a soutenu que des consultations avaient eu lieu avec des organisations francophones de l'extérieur du Québec, et que Statistique Canada avait fait paraître des annonces dans des journaux francophones de l'extérieur du Québec pour signaler la tenue de consultations publiques. Il a toutefois reconnu qu'il avait fait une erreur en ne consultant pas directement la F.F.H.Q.

Mon livre de chevet



TITRE:	**DIX-HUIT ECHELONS PLUS BAS**	ÉDITIONS **Fides**
AUTEUR:	Jean-Thierry Bourque	
COLLECTION:	Les Quatre Vents	I.S.B.N.
SUJET:	Roman 4,95 / 71 pages	2-7621-1433-0

Écrire un roman à l'âge de 11 ans, est-ce possible? Un roman qui puisse faire frémir, réfléchir et franchement éclater de rire?

Jean-Thierry Bourque vient de nous prouver, avec cette fantastique histoire de cactus géant qu'il en est tout à fait capable! Il s'adresse à un public de son âge; son sens de l'humour, de l'intrigue et ses nombreux clins d'oeil sauront les captiver. Un livre pour les 8 à 10 ans.

Ce livre est disponible aux librairies Le Carrefour

• Saint-Isidore

Plus de 70 personnes à l'ouverture officielle du BAR-BAR

par SOPHIE SAVOIE

Une grande première, oui, et un grand succès. Une cinquantaine de personnes étaient attendues pour l'ouverture officielle du club Au Bar-Bar le 15 décembre dernier à Saint-Isidore, mais au grand bonheur des organisateurs plus de 70 personnes y ont assistée. Terez Montcalm, l'artiste invitée, a donné un spectacle d'une très grande qualité que les applaudissements des spectateurs ont su souligner. Les conversations allaient bon train, tous et chacun y donnaient du sien si bien que de cette ambiance chaleureuse est né un 15 minutes de blaques qui deviendra une tradition Au Bar-Bar.

Vendredi dernier, le 12 janvier, Au Bar-Bar accueillait un artiste local, Larry Lynch, un francophile bien connu à Rivière-la-Paix et grandement apprécié, au piano, il a su faire chanter son auditoire dont un visiteur d'Edmonton, M. Ghyslain Bergeron qui nous a charmé de sa voix. Vendredi dernier, le 19 janvier, un tournoi de crible a été organisé au plus grand plaisir de ceux qui aiment s'amuser en groupe dans une ambiance peu ordinaire.

Prochainement Au Bar-Bar présentera la pièce de théâtre «Le Petit Chaperon Rouge» d'après Perrault et adaptée par Denis Desgagné et Sophie Savoie. Cette adaptation bouleverse tout ce que l'on connait de ce conte, les personnages ont quelque peu été affectés par le temps. Présentée en quatre épisodes d'une demi-heure, cette comédie est à ne pas manquer. Chaleureuse et comique, elle saura vous divertir.

Après seulement deux soirées d'opération, le club Au Bar-Bar possède déjà plus de 30 membres à son actif. La réponse de la communauté est très satisfaisante et démontre bien que ce bar franco-albertain répond vraiment à un besoin. Les fondateurs du club Au Bar-Bar avaient pour objectif de créer un endroit informel où l'atmosphère serait typiquement francophone. Jusqu'à présent c'est réussi. D'après quelques anglophones de Peace River il serait inconcevable d'enlever ce cachet francophone et ceci pour deux raisons. Premièrement, ce bar deviendrait comme n'importe quel autre bar de la région et il perdrait son identité. Deuxièmement sortir en français c'est un peu vivre une culture des plus vivantes. C'est comme aller manger dans un restaurant mexicain, on veut un peu goûter la culture mexicaine, on n'y va pas pour manger un hot-dog. Au Bar-Bar n'est pas un bar seulement pour les francophones, c'est pour tous ceux qui ont le goût de se tremper dans la culture française. C'est un peu comme le restaurant mexicain, tous y sont invités.

Le club Au Bar-Bar désire remercier toute la communauté de Saint-Isidore et son comité culturel pour avoir bien voulu coopérer à la bonne marche du club.

Un cours sur la francophonie de l'Ouest

par JACQUES BEAUPRÉ

Depuis le 25 janvier, l'Éducation permanente offre un cours intitulé «La francophonie de l'Ouest: passé et présent». Ce cours conçu et dispensé par l'historien Gratien Allaire trace un portrait de la francophonie de l'Ouest, plus particulièrement de celle de l'Alberta, en même temps que de placer cette histoire dans son contexte historique et son environnement socio-politique.

«Il apparaît de première importance, dit l'Éducation permanente, de mieux connaître d'abord les grandes lignes de cette société, de cet environnement qui influence, conditionne et souvent a déterminé le passé et détermine le présent de la francophonie». Plutôt que d'apprendre l'histoire de la francophonie de l'Ouest seulement à travers les personnes qui ont marqué son histoire, ce cours propose donc une analyse de la société et de son évolution.

Ce cours aborde aussi les particularités des francophones de l'Ouest qui sont non seulement d'origine canadienne-française mais aussi d'origine française, suisse, belge, etc. C'est enfin l'histoire de ces luttes pour la survie et pour le maintien des droits scolaires, en particulier. Mais c'est aussi l'histoire des luttes pour la mise en place d'institutions capables de maintenir la francophonie ou de la promouvoir: journaux, paroisses, radio, TV, etc.

D'une durée de 25 heures, réparties sur dix semaines, ce cours devrait enfin permettre aux participants de mieux comprendre les principaux dilemnes que vit aujourd'hui la francophonie de l'Alberta.

Musicalement vôtre

par Yvan Brunet

Michel Rivard «Michel Rivard» Select/Audiogram AD-10 034.
Il s'agit ici d'une compilation des plus belles chansons de l'ex-pivot central de Beau Dommage, Michel Rivard. Le tout regroupe dix chansons, dont certaines (les plus anciennes) ont été réenregistrées pour l'occasion. Que de beaux souvenirs, que d'émotions reviennent en mémoire à la seule évocation de: «La complainte du phoque en Alaska», «Le retour de Don Quichotte», «Je voudrais voir la mer», «Le coeur de ma vie» (version acoustique), «C'est un mur», «Marchand de bonheur», «Le dernier train», «Ma blonde et les poissons», etc. Cet album-ramassis est plus qu'un bilan des quinze années d'une carrière prolifique parsemée de chansons mémorables.

Prévin/Beethoven «Symphonie No. 5» BMG/RCA Victor 7894-4-RC.
Cette cinquième symphonie de Beethoven fut conçue en 1807. Enregistré au système digital qui permet d'obtenir une luminosité et une transparence exceptionnelles de l'image sonore, ce tout nouvel album démontre le jeu impeccable du Royal Philarmonic Orchestra sous la tutelle d'André Prévin. Le clou du disque est naturellement le passage du «Allegro con brio» avec cette mélodie inoubliable qui colle à la peau. Un excellent album à écouter au coin du feu une soirée froide d'automne.

Louise Portal, Portal, CBS/Trafic TFK-8941.
Louise Portal est une charmante chanteuse québécoise à la voix aux milles possibilités. On se souvient d'elle pour ses nombreux succès de quelques années passées: «T'es parti», «Cauchemars», «Je m'habille en mauve», etc. Son tout nouvel album qui comprend des tounes signées Louise Portal/Thierry Sechan, sur les musiques de Walter Rossi réserve d'agréables surprises. À la radio pop-française des derniers jours, on s'amuse surtout à faire tourner la chanson intitulée «Knockout». Par instants Louise Portal rappelle Jeane Manson, mais la comparaison s'arrête là où commence la musique et les interprétations car Louise Portal est autrement plus musclée vocalement.

Arts et spectacles

Ligue des Jeunes improvisateurs



La ligue des Jeunes improvisateurs d'Edmonton a pris son envol le 18 janvier. Pour l'occasion, une partie de démonstration mettant en vedette des élèves des écoles françaises Notre-Dame et Maurice-Lavallée s'est déroulée au Théâtre Popico. Caroline Paquette de l'école Notre-Dame et Nathalie Ouellette de Maurice-Lavallée ont fait leurs premières armes en improvisation en compagnie d'Éric Thibeault, de la ligue locale d'improvisation d'Edmonton. La ligue des Jeunes improvisateurs d'Edmonton donne des ateliers d'improvisation, les jeudis, à tous les jeunes francophones.

(Photo Jacques Beaupré)

• À la TV

Une série d'opéras célèbres présentée à la télé de Radio-Canada

par ANDRÉ FRADETTE

Amateurs d'opéra ou ceux qui veulent le découvrir, si vous voulez voir des opéras à la maison, sans avoir à vous déplacer dans le froid de l'hiver, eh! bien il y a une série de sept opéras, parmi les plus célèbres du répertoire, qui sera présentée au réseau de télévision de Radio-Canada, le dimanche, à 14h, du 11 février jusqu'au 25 mars au rythme d'un opéra par semaine.

Eh! quelle belle façon de passer un dimanche après-midi d'hiver en regardant Madame Butterfly, Carmen, Tosca, La Bohème, Don Giovani, L'Africaine, La Traviata. Comme vous le voyez, il s'agit d'opéras très connus qui font partie du répertoire de base.

Si ces opéras sont superbes, leur production ne l'est pas moins. Ils ont, soit été tournés sur le vif (en spectacle), soit été produits spécialement pour la réalisation d'un film comme dans le cas de Carmen et de La Traviata. L'Opéra de Montréal a produit trois opéras: Madame Butterfly, Tosca et Don Giovani. L'Opéra de San Francisco deux: La Bohème et L'Africaine. Et enfin Franco Zeffirelli a réalisé Carmen et puis Francesco Rosi La Traviata.

Les distributions comportent des chanteurs et des cantatrices célèbres comme Luciano Pavarotti, Placido Domingo, Louis et Gino Quilico, Mirella Freni, Teresa Stratas, et des Canadiens français qui ont fait leur place dans l'opéra tels Odette Beaupré, Joseph Rouleau, André Lortie. Et aussi ces opéras sont dirigés par des chefs bien connus tels Lorin Maazel, James Levine, Mario Bernardi.

Carmen et La Traviata ont déjà été présentés à la télévision de Radio-Canada en 1987 et 1988 respectivement.

Ceux qui connaissent déjà certains de ces opéras voudront sûrement les revoir et si ce n'est pas le cas les découvrir car ce sont d'immortels chefs-d'oeuvre qui peuvent être vus plusieurs fois.

L'OPÉRA DU DIMANCHE À LA TÉLÉ

Madame Butterfly de Giacomo Puccini, le 11 février, à 14h00.

Cette série de sept opéras va commencer le 11 février prochain par Madame Butterfly de Giacomo Puccini, une production de l'Opéra de Montréal comportant une excellente distribution. Mentionnons quelques noms: Veronika Kencses, Soprano, Odette Beaupré, Mezzo-soprano, Théodore Baerg, Baryton, André Lortie, Ténor et Jean-Clément Bergeron, Basse.

Madame Butterfly est une histoire d'amour tragique qui finit très mal. L'action se situe au tournant du siècle. Madame Butterfly, l'héroïne, est une Japonaise mariée à un militaire américain, Pinkerton, de qui elle a un enfant. Après une absence de trois ans aux États-Unis, le mari revient annoncer à son épouse qu'il en aime une autre et aussi réclamer son fils; ce que ne peut accepter Madame Butterfly qui, en proie au désespoir, s'enlève la vie.

Une pareille histoire ou tragédie suscite de véritables prouesses vocales de la part des chanteurs et des cantatrices qui, en même temps qu'ils atteignent des notes très élevées, doivent exprimer toute la passion qui habite leur personnage. Bon opéra!

• Ottawa

Une invitation aux jeunes reporters ambitieux

A.P.F. - Jeunes reporters radio, à vos micros! Pour une neuvième année consécutive, la Radio de Radio-Canada lance à tous les jeunes de 20 à 27 ans passionnés de journalisme électronique, l'invitation à participer au Concours international reporter radio.

Organisé par la communauté des Radios publiques de langue française qui regroupe Radio France, la Radio suisse romande, la Radio-télévision belge francophone et la Société Radio-Canada, le concours permet à un jeune de suivre un stage pratique dans les écoles et les organismes de radiodiffusion de l'un des pays membres. La Bourse René Payot d'une valeur maximum de 7 000 $ permet au gagnant de suivre ce stage pratique.

Pour participer, le jeune aspirant doit faire parvenir son inscription et tous les documents pertinents avant le 2 mars 1990 à midi. Deux candidats canadiens devant représenter la Société Radio-Canada lors de l'épreuve finale seront choisis par un jury le lundi 5 mars. C'est le 4 avril que l'on connaîtra le nom du grand gagnant, alors que les deux candidats de chaque pays s'affronteront dans une épreuve de lecture et d'improvisation.

Depuis sa création il y a neuf ans, trois Canadiens ont remporté la Bourse René Payot.

Pour obtenir les règlements du concours, il suffit d'écrire à M. Benoît Lavoie, Maison de Radio-Canada, B-96-36, C.P. 6000, Montréal, Québec, H3C 3A8. Tél.: (514) 597-4928.

Le succès continue pour SMAC

par JACQUES BEAUPRÉ

La popularité de la nouvelle émission jeunesse et familiale SMAC continue de s'accroître. Cette émission diffusée le mercredi soir à la télévision de Radio-Canada n'en est qu'à sa troisième semaine et elle semble aller toujours se chercher de nouveaux adeptes. À la suite de la première émission diffusée le 10 janvier, SMAC avait reçu 450 appels en provenance des quatre provinces de l'Ouest. Le nombre d'appels reçus pour la question concours a grimpé à 571 la deuxième semaine et à 672 lors de la 3e émission.

• Provincial

Baisse de 54% des revenus des agriculteurs Albertains

PERSPECTIVES AGRICOLES 1990

par JACQUES BEAUPRE

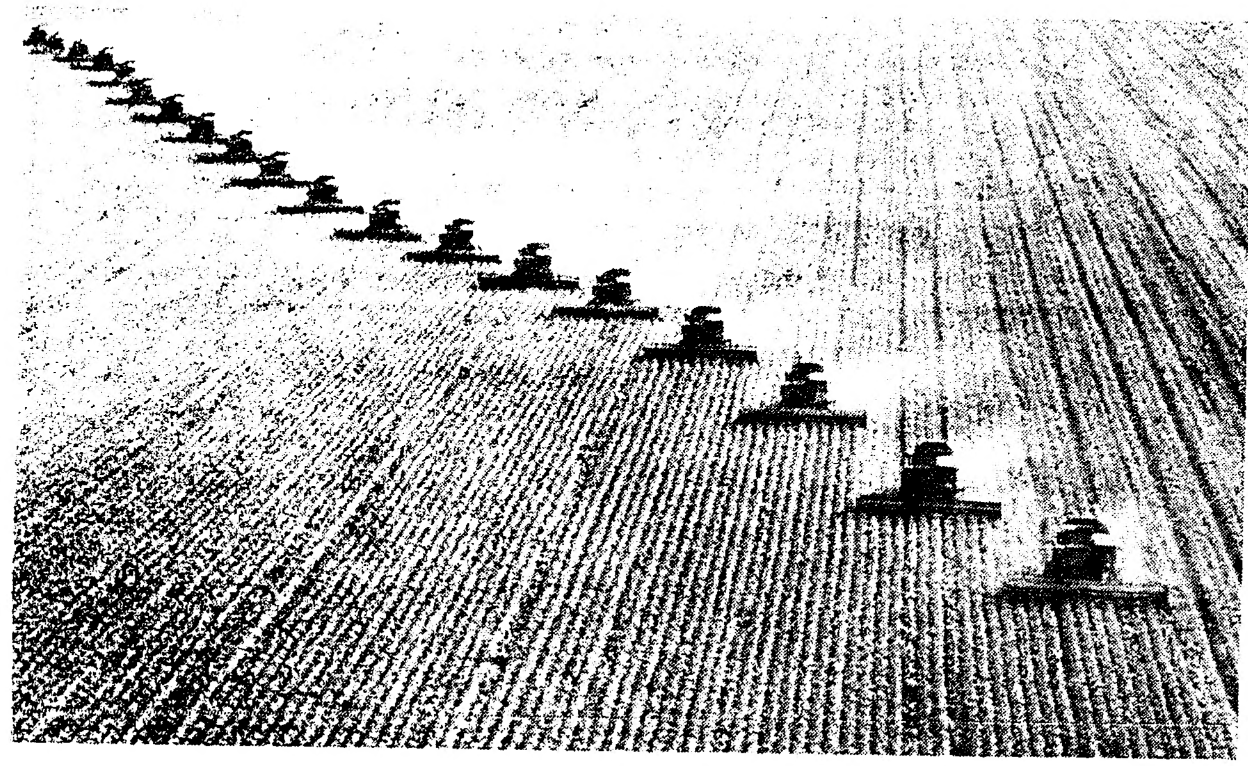
Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta et Agriculture Canada ont de mauvaises nouvelles pour les producteurs Albertains. Agriculture Canada prédit une baisse de 66% des revenus pour 1990, alors que l'Alberta est plus optimiste, mais prévoit néanmoins une chute de 54% pour la même année.

Tant à Ottawa qu'à Edmonton les analystes prévoient que cette chute sera surtout causée par une réduction des paiements gouvernementaux et par une baisse des prix des céréales. Les agriculteurs Albertains disposeront de revenus nets de 337 millions $, selon l'Alberta et de 279 millions $ selon le gouvernement fédéral. En 1989, nos agriculteurs ont touché des revenus nets (c'est-à-dire les revenus après impôts) de 819,2 millions $. Selon Bill Schissel, statisticien à Agriculture Alberta, les 337 millions $ de revenus prévus pour 1990 «constituent le revenu net le plus bas depuis les années 30».

Situation agricole Alberta
(en millions $)

	Résultats 1989	Prévisions 1990
Revenus cultures	1,824	1,667
Revenus élevage	2,109	2,176
Paiements totaux	530	212
	4,463	4,055
Dépenses exploitation	3,078	3,060
Autres (y compris amortissement)	566	716
Revenus nets	819	279

(sources: Agriculture Canada)



LES CHANGEMENTS

La plus grande différence, selon les analystes sera la chute des subventions gouvernementales, un reflet de la réorganisation du commerce canadien et international et du libre échange avec les États-Unis. En 1989 les paiements de stabilisation se sont chiffrés à 750 millions $ mais on prévoit qu'ils ne seront que de 525 millions $ en 1990, une baisse de 210 millions $.

À Agriculture Canada on prédit une augmentation de la production d'oléagineux mais une légère baisse des prix, en particulier pour le lin. La production canadienne et mondiale du blé devrait par ailleurs augmenter alors que les prix devraient être un peu plus élevés. La production de porc devrait diminuer d'environ 2%, mais les prix seront légèrement en hausse.

Quant au marché du boeuf, Agriculture Canada prévoit que la production fléchira un peu mais que les prix seront un peu plus hauts qu'en 1989.

Ces nouvelles ne sont pas de bon augure croit l'Alberta Wheat Pool. Selon un porte-parole, Doug Brunton «les agriculteurs n'ont pas eu assez de temps pour se rétablir depuis la dernière récession». Monsieur Brunton espère que les prix des grains augmenteront avec une sécheresse aux États-Unis.

Quant au ministre fédéral de l'Agriculture, Don Mazankowski, il croit qu'il faut profiter du reste de l'hiver «pour élaborer un nouveau programme à long terme de stabilisation du revenu des agriculteurs». Les efforts étant à long terme, ils ne devraient pas profiter aux agriculteurs en 1990.

Quant aux consommateurs, ils devraient à nouveau bénéficier de prix relativement bas puisque selon Agriculture Canada les prix des aliments devraient augmenter de seulement 2,5% à 4,5% cette année.

• Agriculture

Des changements majeurs dans l'agriculture

par JACQUES BEAUPRE

«Je vous prédis que l'agriculture canadienne sera totalement différente d'ici l'an 2000», a lancé Jim White, de Jim White Food Group, lors de la Conférence nationale sur la politique agro-alimentaire de décembre 1989. Jim White prédit notamment l'abolition des offices de commercialisation, comme la Commission canadienne du blé. À son avis, trois forces modèleront le commerce agro-alimentaire au cours des dix prochaines années: les forces du marché et de l'économie, les préoccupations en matière de nutrition et les exigences quant à l'environnement. Les consommateurs demanderont donc des produits qui répondent mieux à leurs demandes, qui soient très nutritifs et il faut prévoir des changements dans leurs habitudes de consommation. Quant aux électeurs, ils réclameront une agriculture moins dommageable pour l'environnement ce qui forcera les agriculteurs à modifier leurs techniques agricoles.

M. White a exhorté les participants à la conférence à garder les yeux ouverts et à saisir les occasions de changements que leur offriront les années à venir.

La plupart des participants ne voyaient pas la nécessité d'un changement radical, dit Agriculture Canada, mais se sont dits intéressés à modifier les systèmes existants.

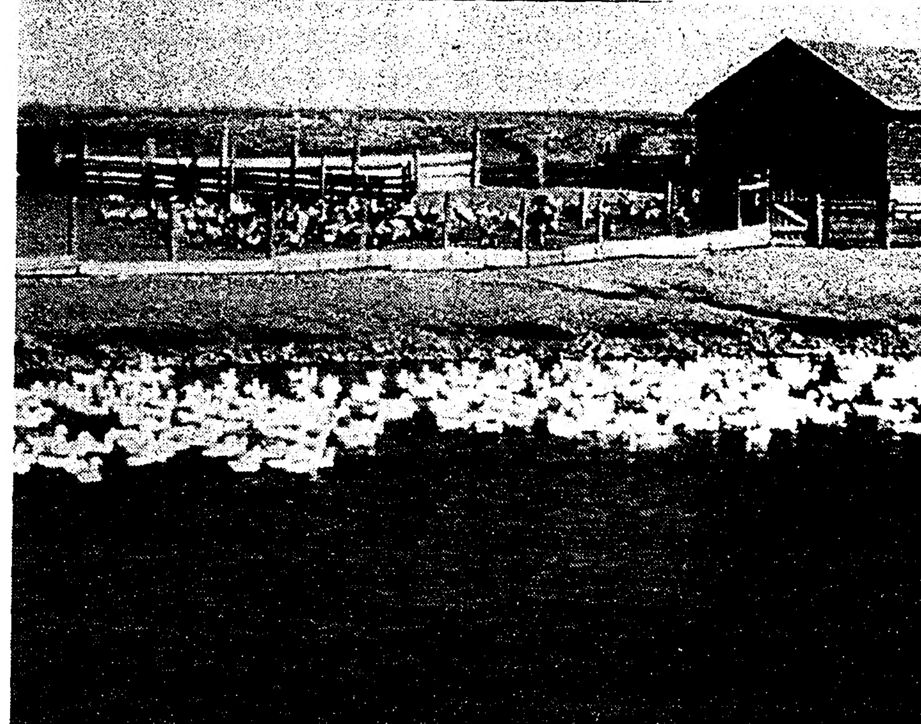
Les panélistes à cette conférence ont de plus unanimement convenu de la nécessité d'accroître la Communication et la concertation entre les différents intervenants du secteur agro-alimentaire afin de réagir plus rapidement aux signaux du marché. Les conférenciers ont également souligné la nécessité de s'assurer d'un marché domestique solide avant de tenter l'expérience sur la scène internationale.

Selon Dennis Laycraft de l'Alberta Cattle Commission, le gouvernement devrait encourager le développement d'un secteur agro-alimentaire diversifié, efficace et compétitif, en plus de ne pas intervenir dans la commercialisation des produits. Il a réclamé un meilleur accès au plus grand nombre de marchés possibles, un plus grand nombre de programmes de recherche et de techniques et un assouplissement des programmes agricoles déjà en place.

S'il faut en croire les nombreux conférenciers, le monde de l'agriculture des dix prochaines années sera plus privatisé, plus souple et il faudra s'attendre à une présence de moins en moins importante des gouvernements.

• Agriculture

La ferme familiale et sa ge[...] dans cette nouvelle décenn[...]



par JACQUES BEAUPRÉ

La Conférence nationale sur la politique agro-alimentaire des 11 et 12 décembre 1989 n'a pas oublié l'importance des fermes familiales. Les nombreux intervenants: fermiers, économistes, consultants en gestion, etc. affirment que la ferme familiale a un avenir mais à la condition que les politiques gouvernementales leur assurent plus de stabilité.

Plusieurs délégués étaient de l'avis que les programmes de sécurité du revenu (programmes de stabilisation par exemple) devraient être plus prévisibles. Les gouvernements, surtout le fédéral, doivent créer des programmes de sécurité du revenu plus stable plutôt que de donner une aide spéciale lors des mauvaises années. Il faut éliminer, disent les intervenants, l'incertitude dans la planification de l'exploitation agricole. L'un des producteurs a déclaré que si on se fiait moins aux programmes spéciaux, on serait plus attentifs aux besoins du marché au lieu de se contenter de deviner les intentions du gouvernement.

Un des panéliste, Wayne Gamble de Farmwest Management Limited, en Saskatchewan, a fait remarquer que la situation des fermes familiales est que plusieurs sont rentables et plusieurs autres le sont beaucoup moins et qu'il y en a très peu entre ces deux extrêmes.

L'avenir de la ferme familiale dépendra aussi d'une meilleure gestion et d'une meilleure reconnaissance de la place des femmes dans l'agriculture. Un consultant en gestion, Ken Stickland, dit que les agriculteurs seraient de meilleurs gestionnaires s'ils pouvaient comparer leurs performances avec celles des autres agriculteurs. L'agriculteur moyen devra être meilleur gestionnaire et cela, disent plusieurs, signifie qu'il faudra reconnaître l'importance des femmes sur les fermes. Plusieurs ont fait remarquer qu'un grand nombre de femmes s'occupent de la comptabilité et prennent des décisions concernant les banquiers et les fournisseurs tandis que leurs maris travaillent plutôt aux activités de production.

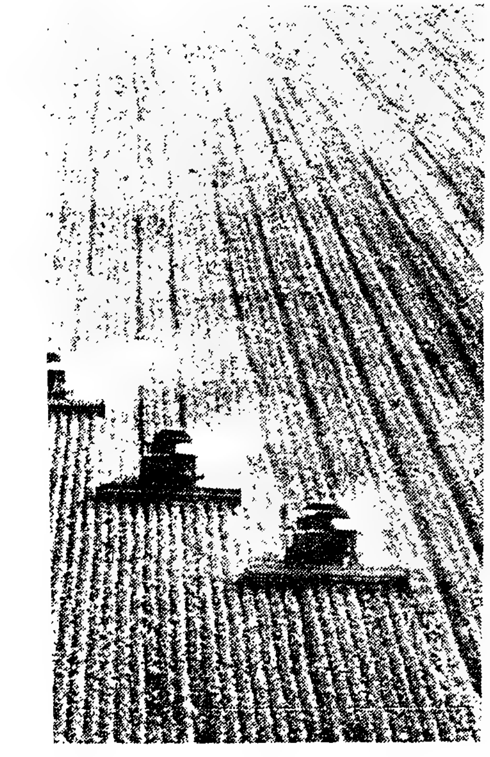
PERSPECTIVES AGRICOLES 1990

alors que les prix devraient être un peu plus élevés. La production de porc devrait diminuer d'environ 2%, mais les prix seront légèrement en hausse.

…ıgricole Alberta
…millions $)

	Résultats 1989	Prévisions 1990
	1,824	1,667
	2,109	2,176
	530	212
	4,463	4,055
	3,078	3,060
	566	716
	819	279

…ada)



Quant au marché du boeuf, Agriculture Canada prévoit que la production fléchira un peu mais que les prix seront un peu plus hauts qu'en 1989.

Ces nouvelles ne sont pas de bon augure croit l'Alberta Wheat Pool. Selon un porte-parole, Doug Brunton «les agriculteurs n'ont pas eu assez de temps pour se rétablir depuis la dernière récession». Monsieur Brunton espère que les prix des grains augmenteront avec une sécheresse aux États-Unis.

Quant au ministre fédéral de l'Agriculture, Don Mazankowski, il croit qu'il faut profiter du reste de l'hiver «pour élaborer un nouveau programme à long terme de stabilisation du revenu des agriculteurs». Les efforts étant à long terme, ils ne devraient pas profiter aux agriculteurs en 1990.

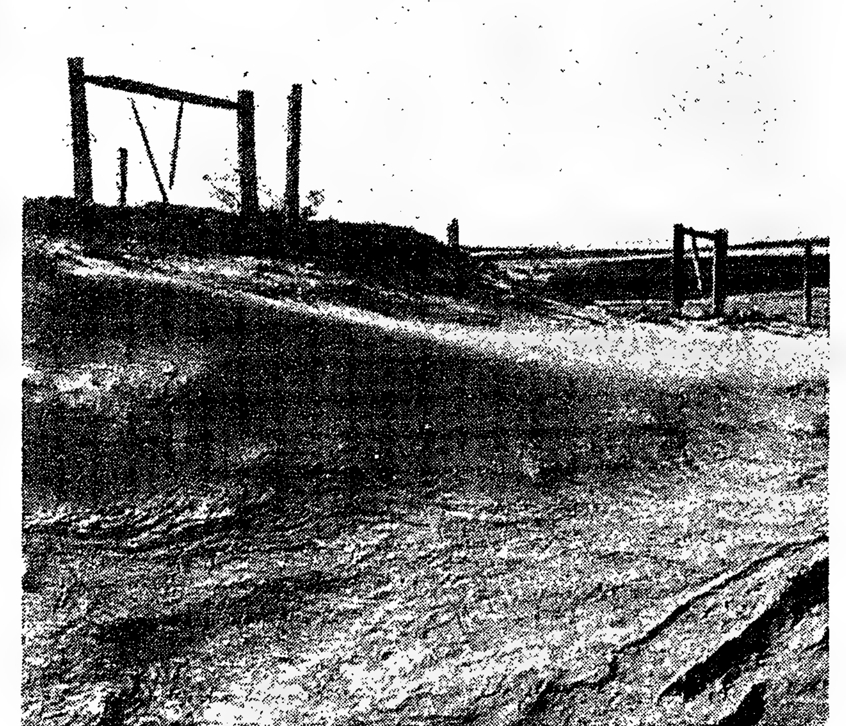
Quant aux consommateurs, ils devraient à nouveau bénéficier de prix relativement bas puisque selon Agriculture Canada les prix des aliments devraient augmenter de seulement 2,5% à 4,5% cette année.

• Agriculture

Des changements majeurs dans l'agriculture

par JACQUES BEAUPRE

«Je vous prédis que l'agriculture canadienne sera totalement différente d'ici l'an 2000», a lancé Jim White, de Jim White Food Group, lors de la Conférence nationale sur la politique agro-alimentaire de décembre 1989. Jim White prédit notamment l'abolition des offices de commercialisation, comme la Commission canadienne du blé.



À son avis, trois forces modèleront le commerce agro-alimentaire au cours des dix prochaines années: les forces du marché et de l'économie, les préoccupations en matière de nutrition et les exigences quant à l'environnement. Les consommateurs demanderont donc des produits qui répondent mieux à leurs demandes, qui soient très nutritifs et il faut prévoir des changements dans leurs habitudes de consommation. Quant aux électeurs, ils réclameront une agriculture moins dommageable pour l'environnement ce qui forcera les agriculteurs à modifier leurs techniques agricoles.

M. White a exhorté les participants à la conférence à garder les yeux ouverts et à saisir les occasions de changements que leur offriront les années à venir. La plupart des participants ne voyaient pas la nécessité d'un changement radical, dit Agriculture Canada, mais se sont dits intéressés à modifier les systèmes existants.

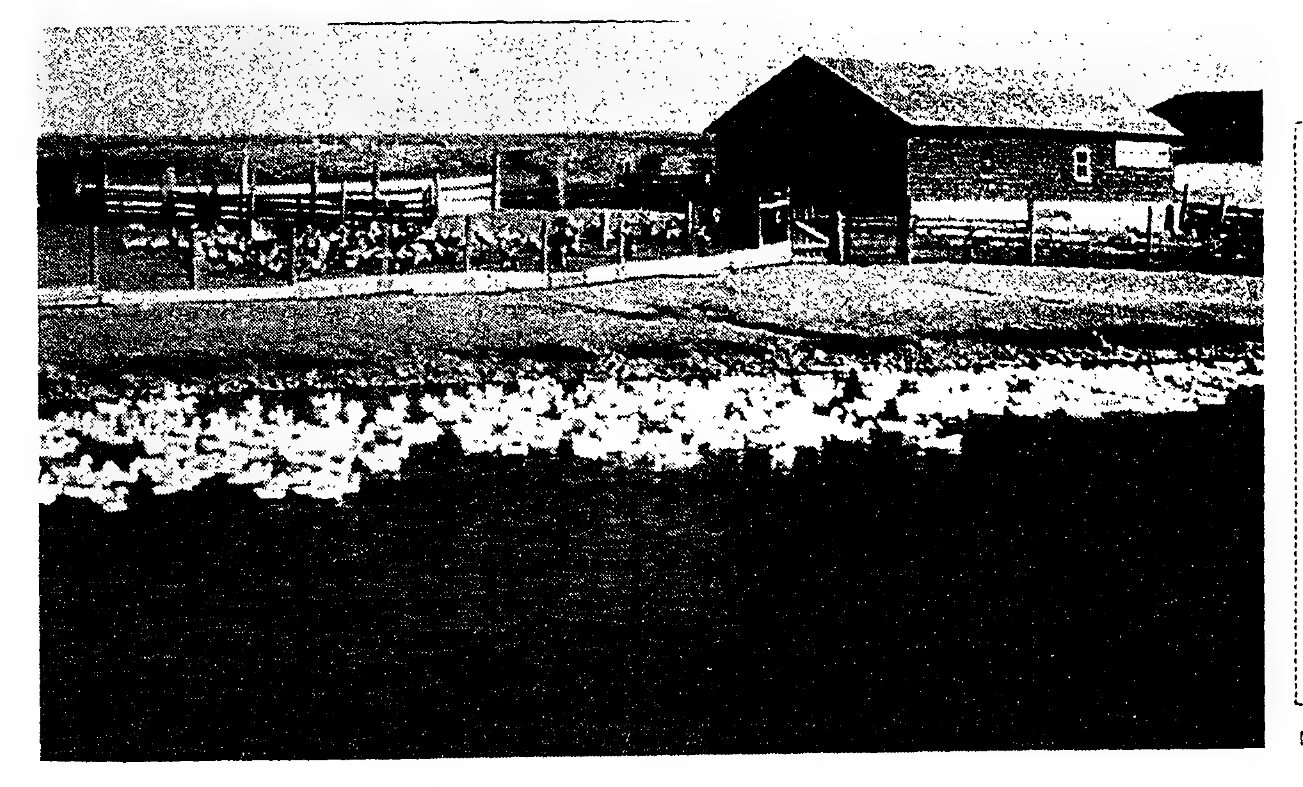
Les panélistes à cette conférence ont de plus unanimement convenu de la nécessité d'accroître la Communication et la concertation entre les différents intervenants du secteur agro-alimentaire afin de réagir plus rapidement aux signaux du marché. Les conférenciers ont également souligné la nécessité de s'assurer d'un marché domestique solide avant de tenter l'expérience sur la scène internationale.

Selon Dennis Laycraft de l'Alberta Cattle Commission, le gouvernement devrait encourager le développement d'un secteur agro-alimentaire diversifié, efficace et compétitif, en plus de ne pas intervenir dans la commercialisation des produits. Il a réclamé un meilleur accès au plus grand nombre de marchés possibles, un plus grand nombre de programmes de recherche et de techniques et un assouplissement des programmes agricoles déjà en place.

S'il faut en croire les nombreux conférenciers, le monde de l'agriculture des dix prochaines années sera plus privatisé, plus souple et il faudra s'attendre à une présence de moins en moins importante des gouvernements.

• Agriculture

La ferme familiale et sa gestion dans cette nouvelle décennie



par JACQUES BEAUPRE

La Conférence nationale sur la politique agro-alimentaire des 11 et 12 décembre 1989 n'a pas oublié l'importance des fermes familiales. Les nombreux intervenants: fermiers, économistes, consultants en gestion, etc. affirment que la ferme familiale a un avenir mais à la condition que les politiques gouvernementales leur assurent plus de stabilité.

Plusieurs délégués étaient de l'avis que les programmes de sécurité du revenu (programmes de stabilisation par exemple) devraient être plus prévisibles. Les gouvernements, surtout le fédéral, doivent créer des programmes de sécurité du revenu plus stable plutôt que de donner une aide spéciale lors des mauvaises années. Il faut éliminer, disent les intervenants, l'incertitude dans la planification de l'exploitation agricole. L'un des producteurs a déclaré que si on se fiait moins aux programmes spéciaux, on serait plus attentifs aux besoins du marché au lieu de se contenter de deviner les intentions du gouvernement.

Un des panéliste, Wayne Gamble de Farmwest Management Limited, en Saskatchewan, a fait remarquer que la situation des fermes familiales est que plusieurs sont rentables et plusieurs autres le sont beaucoup moins et qu'il y en a très peu entre ces deux extrêmes.

L'avenir de la ferme familiale dépendra aussi d'une meilleure gestion et d'une meilleure reconnaissance de la place des femmes dans l'agriculture. Un consultant en gestion, Ken Stickland, dit que les agriculteurs seraient de meilleurs gestionnaires s'ils pouvaient comparer leurs performances avec celles des autres agriculteurs. L'agriculteur moyen devra être meilleur gestionnaire et cela, disent plusieurs, signifie qu'il faudra reconnaître l'importance des femmes sur les fermes. Plusieurs ont fait remarquer qu'un grand nombre de femmes s'occupent de la comptabilité et prennent des décisions concernant les banquiers et les fournisseurs tandis que leurs maris travaillent plutôt aux activités de production.

• Agriculture

Un seul programme de sécurité du revenu pour les producteurs

par JACQUES BEAUPRÉ

Le ministre fédéral de l'Agriculture, Don Mazankowski, veut donner la priorité à l'établissement d'un nouveau programme de sécurité du revenu pour les agriculteurs. Ce programme serait financé par les deux niveaux de gouvernement et les agriculteurs, et il s'appliquerait partout au Canada.

Le ministre a affirmé qu'un plan serait prêt au printemps et que le nouveau programme pourrait être en vigueur à la fin de 1990.



À la suite des sécheresses et de la guerre internationale des prix des dernières années le gouvernement fédéral a dû verser des milliards de dollars aux agriculteurs pour compenser leurs pertes de revenus. Mais, ces versements ce sont fait dans du cas par cas et non pas dans le cadre d'une politique nationale.

Les intentions du ministre ont été bien accueillies par Alan Graham de l'Alberta Wheat Pool. «Nous devons, dit-il, élaborer une perspective de ce que sera l'économie rurale dans 20 ans et nous devons élaborer des politiques pour encadrer cette perspective». Alan Graham demande que les gouvernements ne mélangent pas l'avenir du monde rural avec celui de l'agriculture. «Un programme de stabilisation, dit-il, ne devrait pas servir à mettre en oeuvre les programmes des politiques sociales et de développement rural des gouvernements».

Le nouveau programme proposé en s'appliquant à tous permettrait de mieux planifier. Il comprendrait toutefois un volet pour les interventions d'urgence du gouvernement dans «des circonstances extraordinaires».

La chronique historique



par
Normand Robidoux
Recherchiste historique à Calgary

Les Frères Rouleau

La famille francophone la plus importante, dans les années 1885-1900, est sans contredit la famille Rouleau. Les deux frères Rouleau, l'un juge, l'autre médecin, ont été les personnalités francophones les plus connues à Calgary en 1890.

Charles Borromée Rouleau et Edward Hector Rouleau sont nés à Isle Verte, comté de Témiscouata au Québec. Ils sont les fils de Joseph Rouleau et d'Annie Woods. Charles B. Rouleau est né en 1840 et il fit ses études à l'Université Laval en Droit. De 1861 à 1873, Charles B. Rouleau a été inspecteur des écoles catholiques pour la région d'Ottawa. Reçu au Barreau Canadien en 1868, Charles B. Rouleau devint magistrat du district d'Ottawa de 1873 à 1883.

En 1883, Charles B. Rouleau arriva dans l'Ouest canadien à titre de magistrat stipendiaire et membre du Conseil législatif des Territoires du Nord-Ouest. Il s'installa d'abord à Battleford, Saskatchewan et après s'être fait brûler sa maison par les indiens lors de la rébellion de Riel, il déménagea à Calgary où il vint remplacer le Juge Travis à titre de magistrat stipendiaire.

En 1887, le district judiciaire des Territoires du Nord-Ouest est organisé et Charles B. Rouleau est promu juge à la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest avec juridiction sur le Nord de l'Alberta.

L'expérience en éducation acquise à Ottawa lui donna une chance de se faire connaître au Conseil des Écoles catholiques séparées de Calgary. Pendant plusieurs années, il en fut le Président et il s'impliqua auprès de l'école Sainte-Mary comme inspecteur des examens. Il s'occupa de diverses activités pour les francophones jusqu'à sa mort en 1901.

De son côté, Edward H. Rouleau étudia à l'Université Laval en médecine. Il pratiqua la médecine au Québec et en Ontario pendant quelques années. En 1885, il va rejoindre son frère à Battleford et il agit comme médecin attiré de la Police Montée Royale du Nord-Ouest. Après la rébellion de Riel, il retourna au Québec pour deux ans. L'Ouest lui manqua et il décida de venir s'installer à Calgary. Il vint y rejoindre son frère. En 1888, il fut nommé consul belge pour les Territoires du Nord-Ouest par le Roi Léopold.

Il fut le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Calgary. Il occupa le poste pendant plusieurs années. Lorsque Lord Aberdeen vint visiter Calgary, Edward H. Rouleau fut délégué pour représenter les francophones de Calgary. Ce fut le plus beau discours donné par une Société Saint-Jean-Baptiste à un représentant du Roi d'Angleterre.

Edward Rouleau fut impliqué au niveau de la C.M.B.A., société de secours mutuel, pour aider les plus démunis. Il continua à pratiquer sa profession de médecin. Sa spécialité était la gynécologie.

La popularité des frères Rouleau était tellement importante auprès des catholiques que le quartier de la mission s'appella, à une époque, Rouleauville. Elle garda ce nom avec ses rues francophones jusqu'en 1907, année où Calgary annexa Rouleauville.

Si vous désirez collaborer à la chronique historique, n'hésitez pas à appeler Mme Marie Beaupré au 925-3801 ou au 489-2747 ou Mme Fernande Bergeron au 466-1680.

(À suivre la semaine prochaine)

Nécrologie

VIEL

PIERRE VIEL est décédé à Saint-Paul le 12 janvier, 1990, à l'âge de 68 ans. Fils de Joseph Irénée Viel et d'Eulalie Lavoie, il cultiva le homestead paternel à Mallaig jusqu'en 1988 lorsqu'il dû abandonner le travail à cause de maladie.

Il laisse dans le deuil son épouse Edna (née Corbière), six enfants: Albert (Margaret) de Calgary, Marcel (Barbara) de Lloydminster, Claude de Mallaig, Claire (James) Rabie d'Edmonton, Yvette (Edmond) Noël de Saint-Paul, Carmen (Ronald) Brockbank de Calgary, quinze petits-enfants, trois frères et deux soeurs.

L'abbé Louis Viel, frère du défunt, présida la messe des funérailles qui eut lieu lundi, le 15 janvier en l'église Saint-Jean de Brébeuf de Mallaig. Monseigneur Jean-Luc Pigeon, l'abbé Simard et l'abbé Deschamplains concélébrèrent.

La page de l'A.C.F.A.

Calendrier des activités culturelles

Février 1990

Vous voulez faire connaître vos activités socio-culturelles?

Veuillez nous faire parvenir vos informations avant le 15 de chaque mois soit par courrier ou en composant le 466-1680.

Nous acceptons les frais d'appel. Ce calendrier est un service gratuit de l'A.C.F.A. provinciale.

1er, 8, 15 et 22 PLAMONDON - Dîner communautaire au Centre des pionniers. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 798-3896.

1er, 8, 15 et 22 GIROUXVILLE - La Jardinière ambulante sera à l'école de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

2, 9, 16 et 23 DONNELLY - La Jardinière ambulante sera au Guy-Donnelly Sportex de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

2, 9, 16 et 23 FALHER - La Jardinière ambulante sera au centre Notre-Dame de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

2 BONNYVILLE - Soirée pour les bénévoles de Bingo au Centre culturel de l'A.C.F.A. à 19h30. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 826-5275.

3 BONNYVILLE - Concert par le groupe ÉLITE à l'école Notre-Dame Senior High à 20h00. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 826-5275.

3 DONNELLY - «Family Brown». Au Guy-Donnelly Sportex aura lieu une soirée de danse; Cocktails: 18h30, souper à 19h30, spectacle et danse: 21h. Pour plus d'informations: Evelyne au 925-3984 ou Claire au 925-2225.

3 FALHER - Rencontre générale de l'A.L.P.E.C. au Club Alouette de 9h à 15h. Pour plus d'informations: Évangéline au 837-2358.

4 FORT McMURRAY - Brunch et Conseil consultatif. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 791-7700.

4 EDMONTON - L'Alliance française d'Edmonton vous donne rendez-vous pour une sortie de ski de fond à 13h30 à l'abri #1 du Parc Hawryluk. Pour plus d'informations: Alliance française d'Edmonton au 433-0671.

4 EDMONTON - Faculté Saint-Jean. Ouverture de la Semaine culturelle de 19h à 22h. Film présenté par l'Office national du film à l'auditorium de la Faculté. 22h: L'après ciné (café, gâteaux) offert par l'Office national du film à la cafétaria de la Faculté.

5 EDMONTON - Faculté Saint-Jean. De 11h30 à 12h30: Mini-festival de films documentaires présentés par l'O.N.F. à la salle 003 (reprises à 19h). De 19h30 à 20h: Exposition des dessins de Jean Gauthier. Exposition du Pérou présentée par Cécilia à la salle 150. De 21h à 22h: Vin et fromage offert par l'A.U.F.S.J. au salon des étudiants.

5, 12, 19 et 26 TANGENT - La Jardinière ambulante sera au Centre culturel de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

5, 12, 19 et 26 SAINT-ISIDORE - La Jardinière ambulante sera au Conseil scolaire de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

5 au 28 EDMONTON - Le Théâtre français d'Edmonton présente un spectacle pour enfants «Don Quichotte» de S. Nicholas et F. Pageau. Du lundi au vendredi à chaque jour à 13h.

6, 8, 13, 15, 20, 22 et 27 FALHER - La prématernelle pour les enfants de 3 à 5 ans de 13h à 15h. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

6, 13, 20 et 27 MARIE-REINE - La Jardinière ambulante sera au Centre culturel de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

6, 13, 20 et 27 GUY - La Jardinière ambulante sera au Centre culturel de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

6, 8, 13, 15, 20, 22 et 27 JEAN-CÔTÉ - La prématernelle. Pour les enfants de 3 à 5 ans de 13h à 15h. Pour plus d'informations; Diane au 837-3400 en après-midi.

6 EDMONTON - Faculté Saint-Jean. De 11h à 15h: Exposition des pièces artisanales (peinture, et autres) faites par des artistes francophones, dans le corridor. De 11h30 à 12h30: Mini-festival de films documentaires présentés par l'O.N.F. à la salle 003 (reprise 19h). De 12h à 17h et de 18h à 20h: Exposition des dessins de Jean Gauthier. Exposition du Pérou présentée par Cécilia à la salle 150.

7, 14, 21 et 28 McLENNAN - La Jardinière ambulante sera au centre A.V.C. de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

7, 14, 21 et 28 JEAN-CÔTÉ - La Jardinière ambulante sera au sous-sol du presbytère de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Pour plus d'informations: Diane au 837-3400 en après-midi.

7 EDMONTON - Faculté Saint-Jean. De 11h à 15h: Exposition des pièces artisanales (peinture et autres) faites par des artistes francophones, dans le corridor. De 12h30 à 13h30: Génies en Herbe dans le salon des étudiants. De 12h à 17h et de 18h à 20h: Exposition des dessins de Jean Gauthier. Exposition du Pérou présentée par Cécilia à la salle 150. De 19h30 à 21h: Soirée d'improvisation (les professeurs vs les étudiants) au salon des étudiants.

7 PLAMONDON - Atelier de la pièce française «SÉRAPHIN DE PLAMONDON II». Pour plus d'informations: Rose-Marie Ménard au 798-3896.

8 EDMONTON - Souper-causerie à 18h30. Le thème porte sur «l'autonomie financière». Pour plus d'informations: Elda au 469-4401.

8 EDMONTON - Faculté Saint-Jean. De 11h à 15h: Exposition des pièces artisanales (peinture et autres) faites par des artistes francophones, dans le corridor. De 12h à 17h et de 18h à 20h: Exposition des dessins de Jean Gauthier. Exposition du Pérou présentée par Cécilia à la salle 150. De 12h30 à 13h; Chorale F.S.J. (avec quatre choristes Ukrainiens invités) au salon des étudiants. De 19h à 20h30: Spectacle de variétés au salon des étudiants.

9 et 23 CALGARY - Rencontre-partage. Activités pour parents et enfants (0 à 5 ans) organisées par le Centre de l'éducation permanente. Pour plus d'informations: 282-7708 ou 297-4023.

9 BONNYVILLE - Un 4 à 7. Venez prendre un petit coup avec nous au Centre culturel de la régionale! Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 826-5275.

9 EDMONTON - Faculté Saint-Jean. De 12h à 13h: Dîner concert au salon des étudiants. De 12h à 17h et de 18h à 20h: Exposition des dessins de Jean Gauthier. Exposition du Pérou présentée par Cécilia à la salle 150. De 15h30 à 20h: Bistro: «Théâtre à la Carte» au salon des étudiants. De 20h à 22h: Improvisation à la Boîte à Popicos.

10 EDMONTON - Faculté Saint-Jean. De 19h à 21h: Souper international à la cafétéria. De 21h à 24h30: Clôture de la Semaine culturelle. Soirée dansante (avec une formation musicale francophone invitée).

10 EDMONTON - Le ciné-club pour enfants présente «Les aventuriers du timbre perdu» au Musée provincial de l'Alberta à 10h30. Pour plus d'informations: 432-1267 ou H. Hébert au 465-8700.

10 EDMONTON - Assemblée annuelle de la régionale à l'école Maurice-Lavallée. Le tout débutera à 9h. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 469-4401.

10 JEAN-CÔTÉ - Le Comité consultatif aura une danse spectacle: Crystal Plamondon à l'école Héritage à 21h. Il y aura aussi un tirage pour un voyage à Québec. Pour plus d'informations: Jacqueline au 837-8117.

11 FORT McMURRAY - Brunch des bénévoles. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 791-7700.

11 BONNYVILLE - Brunch de la Saint-Valentin au centre culturel de la régionale à 11h30. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 826-5275.

12, 14, 21, 26 et 28 PLAMONDON - Pratique de la pièce française «SÉRAPHIN DE PLAMONDON II». Pour plus d'informations: Rose-Marie Ménard au 798-3896.

14 FALHER - Les Chevaliers de Colomb auront leur «initiation du 1er degré» au sous-sol de l'église Sainte-Anne à 19h. Pour plus d'informations: Gérard au 837-2461.

16 EDMONTON - Spectacles de Gabrielle Bujold au Yardbird Suite à 19h30 et 22h. Informations au 469-4401.

16 et 17 SAINT-ISIDORE - Carnaval. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 837-2296.

17 CALGARY - Tournoi provincial d'improvisation aux nouveaux locaux de l'A.C.F.A. régionale de Calgary et de la Société de théâtre de Calgary (1916B - 30e Avenue). Il y aura sept matches à l'horaire. Les semi-finales auront lieu aux locaux de l'A.C.F.A. et de la Société de théâtre. Pour plus d'information: Denis Cayouette au 272-2378 ou Robert St-Pierre au 276-9159.

17 PLAMONDON - Assemblée annuelle de la régionale à 19h30 suivie par la soirée des bénévoles. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 798-3896.

18 CALGARY - Les finales du tournoi provincial d'improvisation auront lieu au Doctor Betty Mitchell à 20h. Les billets seront en vente au guichet. Pour plus d'informations: Denis Cayouette au 272-2378 ou Robert St-Pierre au 276-9159.

18 SAINT-ISIDORE - Carnaval. Présentation de trois films courts métrages de l'O.N.F. au Centre culturel à 19h30. L'entrée est gratuite.

24 MORINVILLE - Assemblée annuelle de Centralta au Parish Hall de Morinville, le tout débute à 13h. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 961-3665.

27 et 28 FORT McMURRAY - Salon du livre. Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 791-7700.

27 BONNYVILLE - Assemblée annuelle de l'A.C.F.A. régionale de Bonnyville au Centre culturel à 19h30. Vous êtes tous les bienvenus! Pour plus d'informations: A.C.F.A. régionale au 826-5275.



• Ottawa

Les Franco-Ontariens de nouveau en cour pour défendre leurs droits scolaires

A.P.F. - La fête est terminée chez le Francô-Ontariens.

Après avoir célébré en 1989 la création d'un premier collège de langue française et le début d'une ère nouvelle avec l'entrée en vigueur de la Loi 8 sur les services en français, voilà que six associations provinciales inaugurent l'année 1990 en déposant une poursuite contre Queen's Park. Motif: Toronto ne fait rien pour favoriser et défendre le droit de la minorité francophone à gérer ses écoles.

On pensait que tout allait pour le mieux dans le monde de l'éducation en Ontario, depuis que la Cour d'appel de la province avait statué en 1984 que les Franco-Ontariens avaient le droit constitutionnel de gérer leurs écoles. Il n'en est rien, disent aujourd'hui les organismes franco-ontariens oeuvrant dans le domaine de l'éducation.

«Alors que l'Ontario prend un rôle de leader au Canada dans le débat du lac Meech et dans la défense des droits des minorités, sa propre minorité francophone est victime d'injustices flagrantes et le gouvernement ne s'en soucie aucunement», lit-on dans un document présenté lors d'une conférence de presse à Toronto.

En réponse au jugement de la Cour d'appel de l'Ontario, le gouvernement ontarien amendait en 1986 sa loi sur l'éducation en accordant à la section française des conseils scolaires existants, le pouvoir de gérer exclusivement les écoles de langue française. C'est la Loi 75. Quatre ans plus tard, le Franco-Ontariens dénoncent cette loi, et la qualifie «d'injuste et d'inconstitutionnelle». Pourquoi? Parce que les Franco-Ontariens ont découvert à l'usage que cette Loi 75 ne leur donnait pas le contrôle réel sur leurs écoles françaises.

L'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (l'A.F.C.S.O.), l'Association canadienne-française de l'Ontario (l'A.C.F.O.), l'Association des enseignants et enseignantes de l'Ontario (l'A.E.F.O.), l'Association des surintendants franco-ontariens (l'A.S.F.O.), la Fédération des associations de parents et instituteurs (F.S.F.O.), et l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (A.M.F.O.) disent aujourd'hui que «la gestion est loin d'être réglée et les droits des francophones sont loin d'être respectés en Ontario», et «qu'il est faux de prétendre que cette loi donne aux francophones de l'Ontario le pouvoir de gérer leur éducation».

Qu'est ce qui ne va pas avec cette Loi 75? D'abord, elle fixe à trois le nombre minimum de conseillers scolaires francophones au sein des conseils scolaires existants, ce qui est trop peu selon les Franco-Ontariens.

Si les conseillers ont le pouvoir de gestion, ils n'ont cependant pas le pouvoir d'adopter un budget, et ne peuvent faire augmenter les taxes scolaires pour répondre à leurs besoins.

Les conseillers francophones ont le pouvoir d'embaucher et d'affecter le personnel enseignant dans les écoles françaises, mais n'ont pas le pouvoir de congédier. Selon l'A.F.C.S.O., une enseignante francophone l'aurait appris à ses dépens lorsqu'elle fut congédiée par un conseil scolaire majoritairement anglophone, contre l'avis et la volonté des conseillers francophones.

Si la section française a le pouvoir de planifier l'ouverture et la fermeture des écoles de langue française sur son territoire, elle n'a pas le pouvoir de décider de la construction ou de la rénovation de ses écoles sans obtenir l'assentiment du conseil scolaire majoritairement anglophone. Tout au plus, les conseillers scolaires francophones peuvent faire une recommandation.

La section française n'a pas le pouvoir non plus d'embaucher ses propres avocats et experts-conseils, avec pour résultat que l'interprétation donnée à la loi scolaire n'est pas toujours favorable et conforme aux attentes des francophones.

Les francophones ne peuvent ni embaucher, ni congédier leur directeur général. Si le directeur général ne donne pas une interprétation large de la Loi 75, les francophones sont dès lors lésés dans leurs droits explique Ginette Gratton, la directrice générale de l'A.F.C.S.O.

Pour les fins d'éducation, la définition de francophone dans la loi exclut les néo-canadiens francophones, on pense ici aux Africains francophones, qui voudraient s'intégrer à la culture franco-ontarienne. Or, les Franco-Ontariens ne veulent exclure des écoles françaises que les élèves des écoles d'immersion, essentiellement des anglophones.

• Ottawa

La Défense nationale songe à un repli stratégique

(A.P.F.) - Le ministère de la Défense et des Forces canadiennes bat en retraite devant les exigences linguistiques du gouvernement fédéral, et songe à réduire le nombre de ses postes bilingues, faute de combattants.

Le ministre de la Défense, Bill McKnight, a déclaré devant les membres du comité mixte du Sénat et des Communes sur les langues officielles, qu'il y avait trop de postes désignés bilingues au sein de son ministère, et qu'il avait l'intention de revoir les normes.

Le chef d'état-major de la Défense, le général John De Chastelain, a expliqué qu'on prenait maintenant pour acquis que certaines régions du pays étaient unilingues. M. De Chastelain a ajouté que le nombre de militaires que le ministère pouvait envoyer en formation linguistique était limité. Par le passé, a poursuivi le haut gradé, le ministère ouvrait des postes bilingues dans des régions unilingues, uniquement pour accomoder les militaires bilingues qui y étaient transférés. Désormais, un militaire bilingue qui est transféré dans une région unilingue du pays devra laisser une de ses deux langues au vestiaire.

«La bête noire» du comité sur les langues officielles, comme l'a si gentiment rappelé son président à l'ouverture de la séance, a subi plus d'une fois les foudres du grand défenseur des droits linguistiques, le député libéral Jean-Robert Gauthier. Ce dernier n'y est pas allé de main morte avec les militaires et leur ministre. «Si j'avais le choix, je vous ferais passer une couple de semaines avec nous autres» a-t-il lancé d'entrée de jeu au ministre, tout en manifestant son impatience devant les lenteurs du ministère de la Défense à se conformer à la Loi sur les langues officielles. «Ça fait quinze ans qu'on attend que le ministère se grouille. Plutôt que d'avancer, on ne fait que reculer».

À titre d'exemple, le député a souligné que sur les 16,987 postes désignés bilingues, il n'y en avait que 573 qui étaient axés sur le service au public. De ce nombre, seulement 147 étaient présentement comblés par des personnes qui rencontraient les exigences linguistiques du poste, s'est scandalisé le député d'Ottawa-Vanier.

Le ministre de la Défense n'a rien fait pour calmer les inquié-

(suite en page 15)

Défense nationale...

(suite de la page 14)

tudes du député, bien au contraire. Ainsi, il a reconnu qu'il manque encore trop de publications techniques bilingues pour permettre aux francophones de travailler en français, et que son ministère avait pris du retard, «bien qu'il n'y soit pour rien», dans la traduction des documents.

Ce n'est évidemment guère mieux en ce qui concerne la formation des recrues en français. Encore une fois, le ministre a avoué l'absence de matériel didactique en français et le manque d'instructeurs bilingues. Le général De Chastelain a reconnu pour sa part qu'il est «plus pratique» d'offrir la formation militaire dans la langue maternelle de la recrue, mais a refusé de fixer des échéanciers pour la traduction des documents. «Nous avons déjà fixé des dates que nous n'avons pu respecter dans le passé».

Si 24 pour 100 des généraux et 25 pour 100 des capitaines sont francophones, on est loin du compte chez les colonels, les majors et les lieutenants-colonels. Le ministère prévoit que d'ici 1997, tous les gradés devront être bilingues comme exigence d'emploi. Le général De Chastelain a admis cependant qu'il était plus difficile pour un unilingue francophone d'obtenir des promotions comparativement à un unilingue anglophone, pour des grades supérieurs à celui de sergent. En fait, un unilingue francophone ne peut espérer être plus qu'un capitaine dans l'infanterie. Pourquoi? Parce que les documents techniques sont en anglais. «Oui, il faut être bilingue pour un francophone qui veut progresser» a confirmé le général.

Le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, a rappelé que la langue de travail était un des problèmes majeurs à la Défense nationale. Malgré les engagements du gouvernement et du premier ministre, dit-il, «les progrès concrets ne semblent pas évidents».

Le nombre de plaintes a d'ailleurs augmenté cette année. En 1988, 74 plaintes ont été reçues par le Commissariat aux langues officielles. Le nombre de plaintes était déjà de 100 pour les onze premiers mois de l'année 1989.

• L'article 23

L'affaire Mahé-Bugnet pourra révolutionner la gestion des écoles francophones

par CLAUDE DUCHESNAY
Collaboration spéciale

(A.P.F.) - La décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé-Bugnet contre la Reine (Alta) sera déterminante en ce qui concerne la gestion des établissements scolaires francophones au pays.

L'affaire Mahé-Bugnet, qui a pris naissance en Alberta au milieu des années 1980, a pour but de préciser l'étendue du droit de gestion tel que compris par le législateur lorsqu'il a rédigé et voté l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

«Les tribunaux provinciaux ont souvent convenu que le droit de gestion des établissements scolaires des francophones revenait aux francophones, affirme Aurèle Thériault, Directeur général de la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.). Mais les provinces ont porté l'affaire en appel et nous sommes optimistes que la Cour suprême reconnaîtra que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés contient le droit de gestion des francophones de leur système scolaire».

Le jugement sur l'affaire Mahé-Bugnet, lorsqu'il sera rendu, permettra de préciser les jugements des cours d'appel de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan. «Suite aux jugements de différentes cours d'appel, on a commencé à dire qu'il existe un droit de gestion, affirme Aurèle Thériault. Mais on refusait toujours de préciser ce que veut dire le droit de gestion ou le droit de contrôle. Par exemple, dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, la Cour d'appel a décidé qu'il y avait un droit de contrôle, mais pas sur tout, explique-t-il».

D'après le directeur général de la F.F.H.Q., la question de la gestion est fondamentale: «si la Cour suprême dit que le droit de gestion recouvre l'ensemble des systèmes scolaires des francophones, plusieurs problèmes que nous avons présentement avec les gouvernements et les commissions scolaires récalcitrantes vont en grande partie disparaître, parce que le pouvoir de direction sera transféré aux francophones».

Une victoire dans l'affiche Mahé-Bugnet aurait des répercussions sur toutes les facettes de la gestion par les francophones de leurs systèmes scolaires. Cela signifierait que toutes les questions concernant l'ouverture des écoles, le transport des élèves et l'homogénéité des classes reviendrait aux parents francophones.

Ce sera aussi la première fois que le plus haut tribunal au pays se prononcera sur l'article 23 dans la situation des francophones hors Québec. Le célèbre jugement qu'elle avait précédemment rendu en 1984 sur cet article, portait sur le cas du Québec où elle avait invalidé une section de la loi 101.

«Si la Cour suprême décide de préciser l'intention du constituant cela constituera un précédant important pour le Canada. De plus, si on donne le droit de gestion et si on le définit dans le bon sens, la décision aura un impact majeur dans toutes les provinces et les deux territoires. On ne pourra plus éviter la question parce que le plus haut tribunal au pays aura tranché», explique Aurèle Thériault.

En plus d'être considérable sur l'avenir de l'éducation en français au Canada, l'impact de la décision de la Cour suprême pourrait faire tomber plusieurs causes pendantes présentement devant les tribunaux provinciaux, comme c'est le cas à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique et au Manitoba. D'ailleurs, il semblerait qu'au Manitoba, le tribunal de cette province attend le jugement de la Cour suprême avant de se prononcer.

Il est difficile de prévoir quand la Cour suprême rendra son jugement. Cependant, à la F.F.H.Q., on espère que la Cour fera connaître sa décision dès le mois de janvier 1990, sinon au printemps prochain.

Une manifestation anti-Cruise



Le mardi 23 janvier dernier, se déroulait dans le nord de l'Alberta le premier essai du missile Cruise de la nouvelle décennie. À cette occasion, une centaine de personnes ont manifesté leur opposition à cet événement à la législature albertaine. M. Gordon Wright du NPD et Mme Betty Hewes du Parti libéral ont apporté leur appui aux manifestants. Un représentant du gouvernement Getty devait s'adresser aux manifestants, mais ne s'est finalement pas présenté. Ces manifestations se répéteront à chaque essai à se dérouler aux cours des prochains mois.
(Photo Martin Brault)

Carrières et professions

L'Association culturelle franco-canadienne de Bellegarde

accepte les candidatures pour le poste de:

Coordonnateur de projets

Fonctions:
- Planifier et exécuter les projets choisis par l'exécutif;
- assister aux réunions de l'exécutif;
- fournir des informations à la communauté et aux médias;
- travailler étroitement avec l'exécutif.

Exigences:
- Bonne connaissance écrite et parlée des deux langues officielles;
- bonne disponibilité;
- expérience en planification et/ou relations publiques;
- connaissance du milieu francophone minoritaire;
- faire preuve d'initiative.

Lieu de travail: Bellegarde, Saskatchewan

Salaire: à négocier selon les compétences et/ou l'expérience.

Il s'agit d'un emploi à temps plein, débutant le **1er mars 1990.**

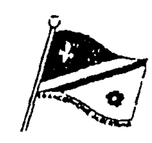
Pour de plus amples renseignements, composer le **(306) 452-3955 ou le 452-3299.**

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le **18 février 1990 à:**

Comité de sélection
C.P. 5
Bellegarde (Saskatchewan)
S0C 0J0



Conseil Scolaire Saint-Isidore School District #5054



C.P. 1220, Saint-Isidore, Alberta T0H 3B0
Tél.: 624-8855

ENSEIGNANTS/ENSEIGNANTES
ÉCOLE HÉRITAGE

Le Conseil scolaire de Saint-Isidore #5054 invite les enseignants et enseignantes à postuler les postes d'enseignement de la maternelle à la 11e année à l'École Héritage. L'École Héritage est une école francophone régionale située à Jean-Côté.

Compétences requises:
Posséder ou être éligible au certificat d'enseignement de l'Alberta; posséder une excellente maîtrise du français parlé et écrit; vivre intensément la culture française; être bilingue français et anglais (souhaitable); présenter une référence d'un prêtre ou d'un(e) représentant(e) de communauté chrétienne catholique (préférable).

Autres compétences recherchées:
Études, expérience ou intérêt, en art dramatique, art plastique, chant chorale, catéchèse, douance, éducation physique, informatique, musique, orthopédagogie, services à la jeune enfance, refrancisation.

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae dans le plus bref délai à:

Jacques Moquin, Directeur général
Conseil scolaire de Saint-Isidore #5054
C.P. 1220
Saint-Isidore, Alberta
T0H 3B0

LA LIBRAIRIE LE CARREFOUR

est à la recherche d'un(e)

COMMIS-VENDEUR(SE)
À TEMPS PARTIEL

pour son magasin à Calgary

Cette personne sera responsable du service à la clientèle de détail.

Exigences:
- Bonne connaissance de la littérature et de la musique.
- Excellente connaissance du français et de l'anglais.
- Expérience de la vente au détail ou du service au public.

Entrée en fonction: mars 1990

Faites parvenir votre demande d'emploi et curriculum vitae avant **le 19 février à l'adresse suivante:**

Mme Claire Soucy, Gérante
Librairie Le Carrefour
1255, 12e Avenue S.O.
Calgary (Alberta)
T3C 3S7

Bloc-notes

Une courtoisie de 

La ligne des Bonnes Nouvelles

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**

Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

SAINT-PAUL

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

Le prochain «Brunch communautaire» aura lieu le dimanche 11 février et nos hôtes seront les membres du bureau de direction de la Société de parents pour l'éducation française. Alors! C'est un rendez-vous... 12/2

RIVIÈRE-LA-PAIX

Falher - Réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb au sous-sol de l'église Sainte-Anne à 20h le 2e mercredi de chaque mois. 9/2

Falher - Réunion du Mouvement des Femmes Chrétiennes à la salle Légaré du Collège Notre-Dame à 19h30 le premier mercredi de chaque mois. 9/2

Tangent - La bibliothèque au Centre culturel est maintenant ouverte, du lundi au vendredi de 10h à 16h. Pour de plus amples informations appelez Annie au 359-2126. 9/2

Tangent - Gens d'Âge d'or - Tous les 2e vendredi du mois, une infirmière sera disponible au Centre culturel à 13h30. Pour de plus amples informations appelez Annie au 359-2126. 9/2

Ciné-club - Le film: Les aventures du timbre perdu, sera projeté dans les écoles au mois de février, aux dates suivantes: Donnelly: 22 février; Falher: 23 février; Girouxville: 27 février; Jean-Côté: 28 février. 9/2

Sauvegardez votre langue et votre culture - Voulez-vous participer à la prématernelle ou à la jardinière ambulante francophone dans la région de Rivière-la-Paix? Si oui, veuillez contacter Angèle au 837-3400 en après-midi. 9/2

EDMONTON

VOULEZ-VOUS participer plus activement à la communauté francophone? Devenez membre des Jeunes Entrepreneurs francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2ème mercredi du mois). (PJA)

«Le Centre de plein air Lusson recherche des gens intéressés à s'impliquer au sein de son comité. Plusieurs aspects sont exploités tels la programmation, la planification, l'aménagement du site, la promotion... C'est une chance unique de vivre une expérience enrichissante, de s'impliquer activement dans la communauté et créer de nouveaux liens d'amitié. Contactez Martine au 469-4401. 16/2

BADMINTON francophone tous les mardis de 19h à 22h au gymnase de l'école Maurice-Lavallée, à compter du 30 janvier prochain et c'est gratuit. Bienvenue à tous! Info: A.C.F.A. régionale au 469-4401. 2/3

Petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**

Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

EDMONTON

«Fillette anglophone cherche un foyer français, situé dans l'ouest d'Edmonton, pour améliorer son français oral. Une fois par semaine, bonne rémunération. Contactez Lorree au 483-4061». 16/2

ATTENTION

L'A.C.F.A. régionale d'Edmonton - Nous avons encore quelques livrets de «ENTERTAINMENT 90» à vendre. Prix: 38 $. Pour plus d'informations, appelez au **469-4401.** 9/2

Techno mécanicien francophone - Moteur thermique, machine à vapeur, mécanique maritime, hydraulique, dessin industriel, etc. Niveau qualificatif: Brevet supérieur de la Marine française, Brevet technique, auto. Inf.: Jaber au (403) 457-0563. 9/2

PROVINCIAL

Préparons l'avenir de nos enfants...à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 et 4 ans dont au moins un des parents est francophone. Pour plus d'informations communiquer avec la Fédération des Parents francophones de l'Alberta 468-6934. 05/90



Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 9 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30

Transports Canada — Transport Canada
Groupe de gestion des aéroports — Airports Authority Group

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

PROJET: SR 3074 Services de gardes de sécurité à l'Aéroport de Fort St.John, Fort St.John, C.-B.

AVIS est par la présente donné, que l'appel d'offres pour le projet mentionné plus haut venant à expiration le 30 janvier 1990, a été **ANNULÉ.**

Canada


Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au gestionnaire régional, Politique et administration des contrats, Travaux publics Canada, suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton, Alberta, T5J 4E2, tél.: (403) 495-3213, seront reçues jusqu'à 14h à la date limite déterminée.

PROJET

N° 623194 POUR PÊCHES ET OCÉANS CANADA
MORAINE BAY, T. N.-O.
RECONSTRUCTION DU QUAI

DATE DE FERMETURE: le 20 février 1990

Les documents de soumission sont disponibles aux bureaux de Travaux publics Canada situés à Yellowknife et Hay River, T. N.-O., et à la suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton, Alberta. Ils peuvent aussi être consultés au bureau de l'Association de la construction à Edmonton, Alberta; et au bureau de l'Association de la construction des T. N.-O. à Yellowknife, T. N.-O.

La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada


Transports Canada — Transport Canada
Groupe de gestion des aéroports — Airports Authority Group

APPEL D'OFFRES

CONCESSION DE RESTAURANT ET BREUVAGES
AÉROPORT DE YELLOWKNIFE

Des soumissions scellées, adressées au **Surintendant régional, Service du matériel et des contrats, Transports Canada, Place du Canada, 11e étage, 9700 avenue Jasper, Edmonton, Alberta, T5J 4E6,** et indiquées:

«CONCESSION DE RESTAURANT ET BREUVAGES»

seront acceptées jusqu'à 14 heures, heure d'Edmonton, le **28 mars 1990.**

La soumission a pour but de fournir un service de restaurant et breuvages licenciés aux voyageurs et autres usagers au nouvel aérogare de l'aéroport de Yellowknife, Yellowknife, T. N.-O.

La concession de restaurant et breuvages licenciés offre au soumissionnaire choisi une opportunité de faire de bonnes affaires à cause des facteurs suivants:
- une économie locale stable
- la croissance constante d'une capitale
- une croissance de l'industrie du voyage aérien

Le bail est d'une durée de cinq (5) ans et peut être renouvelé par le Département pour un autre cinq (5) ans.

Pour cette soumission, Transports Canada fournit un emplacement de restaurant et breuvages tout équipé à l'exception des ustensiles et autres fournitures journalières.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les documents de soumission de:

M. Robert Barradell
Gérant de l'aéroport
Transports Canada
C.P. 548
Yellowknife, T. N.-O.
X0E 1H0
Téléphone: (403) 873-4680

Une session d'information se tiendra **le 7 mars 1990, à 10 h, heure locale,** à la salle de conférence située dans l'édifice des opérations à l'aéroport de Yellowknife, Yellowknife, T. N.-O.

Les soumissions doivent être faites sur des formulaires fournis par Transports Canada, dans des enveloppes fournies à cette fin. Le Département se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions.

Canada

Le Palmarès Prochaine Vague

SEMAINE DU 5 FÉVRIER 1990

CS	SD	TITRE	INTERPRETE
1	1	**Coeur de loup**	Philippe Lafontaine
2	2	**Bonjour la police**	Rock et Belles Oreilles
3	3	**Fais attention**	Les B.B.
4	4	**Les femmes voilées**	Joe Bocan
5	6	**Tomber**	Laurence Jalbert
6	5	**Le coeur de ma vie**	Michel Rivard
7	8	**Un beau grand bateau**	Gerry Boulet
8	7	**Coeur traqué**	Johanne Blouin
9	-	**Désir danger**	Martine St-Clair
10	9	**Aux sombres héros de l'amer**	Noir Désir

CS: cette semaine SD: semaine dernière

À la fin de chaque mois, un tirage sera effectué parmi tous les appels reçus.

Prochaine Vague avec Claude Bernatchez du lundi au vendredi de 18 h à 19 h sur les ondes de CHFA.

Note: Vous pouvez donner vos 3 choix en téléphonant à l'émission entre 18 h et 19 h au 466-2432 lors de la présentation du Palmarès.

Radio-Canada **CHFA/Alberta**

• Ottawa

Sauf dans les pêches, il n'y a pas de crise dans les Maritimes affirme Mulroney

A.P.F. - Même s'il reconnait qu'il existe une grave crise dans le domaine des pêches en Atlantique, le premier canadien considère qu'il n'y a pas de crise généralisée dans l'ensemble de l'économie des provinces des Maritimes.

Le retour à la Chambre des communes des députés a été marqué par une période des questions mouvementée alors que M. Mulroney a été pris à partie par l'opposition, après avoir affirmé qu'il n'y avait pas de crise dans les provinces de l'Atlantique.

Selon M. Mulroney, les investissements ont augmenté de 17 pour 100 dans les provinces de l'Atlantique, et 39,000 nouveaux emplois ont été créés au Nouveau-Brunswick depuis 1984. M. Mulroney maintient que l'économie de l'Atlantique démontre beaucoup de vigueur. Devant ces propos optimistes, le député libéral du cap Breton a tenu à rappeler au premier ministre que la pêche était le seul secteur économique dans plusieurs régions de l'Atlantique.

Le député libéral de Beauséjour au Nouveau-Brunswick, Fernand Robichaud, a tenté de son côté de connaître les intentions du gouvernement conservateur pour aider les pêcheurs. Le premier ministre a finalement déclaré que son gouvernement proposera des programmes généreux, comme cela fut le cas lors de la crise de l'agriculture dans l'Ouest.


Brian Mulroney

CBXFT Radio-Canada Alberta



Semaine du 3 au 9 février 1990

SAMEDI

17h00 LE TÉLÉ-JOURNAL
17h10 VIRAGES
18h00 LA SOIRÉE DU HOCKEY: Buffalo à Montréal
20h30 FESTIVAL JUSTE POUR RIRE
21h30 LA BANDE DES SIX
22h30 LE TÉLÉ-JOURNAL
22h50 LES NOUVELLES DU SPORT
23h05 LA POLITIQUE FÉDÉRALE
23h15 TÉLÉ-SÉLECTION: Le chat et la souris

DIMANCHE

17h00 SECOND REGARD
18h00 LE TÉLÉ-JOURNAL
18h05 CE SOIR CETTE SEMAINE
18h30 FAUT VOIR ÇA!
19h00 STAR D'UN SOIR
20h00 LES BEAUX DIMANCHES: Crimes du coeur
22h00 LE TÉLÉ-JOURNAL
22h20 SCULLY RENCONTRE
23h00 LES NOUVELLES DU SPORT
23h15 CINÉ-CLUB: L'opinion publique

LUNDI

17h00 UNE PAIRE D'AS
18h00 CE SOIR
18h30 DÉCOUVERTE
19h00 CTYVON
19h30 LE TEMPS D'UNE PAIX
20h00 UN SIGNE DE FEU
21h00 LA LOI DE LOS ANGELES
22h00 LE TÉLÉ-JOURNAL
22h25 LE POINT
23h02 CINÉMA: La guerre des polices

MARDI

17h00 UNE PAIRE D'AS
18h00 CE SOIR
18h30 CE SOIR MAGAZINE
19h00 CTYVON
19h30 SUPER SANS PLOMB
20h00 L'HÉRITAGE
21h00 DALLAS
22h00 LE TÉLÉ-JOURNAL
22h25 LE POINT
23h05 CINÉMA: Exodus partie 1

MERCREDI

17h00 UNE PAIRE D'AS
18h00 CE SOIR
18h30 SMAC De l'Alberta: rencontre avec Pierre Ruel, pilote de F18 à la base militaire de Cold Lake.
19h00 CTYVON
19h30 COMMENT ÇA VA?
20h00 LE GRAND REMOUS
20h30 JEUX DE SOCIÉTÉ
21h00 L'OR ET LE PAPIER
22h00 LE TÉLÉ-JOURNAL
22h25 LE POINT
23h05 CINÉMA: El Norte

JEUDI

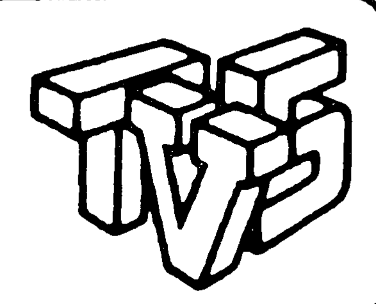
17h00 UNE PAIRE D'AS
18h00 CE SOIR
18h30 GÉNIES EN HERBE Demi-finale. L'école Saint-François Xavier vs l'école Western Canada
19h00 CTYVON
19h30 LA COUR EN DIRECT
20h00 SÉRIE-PLUS: Les voix du coeur (1/2)
22h00 LE TÉLÉ-JOURNAL
22h25 LE POINT
23h05 LE MONDE DU VÉLO
24h10 CINÉMA: L'année de tous les dangers

VENDREDI

17h00 UNE PAIRE D'AS
18h00 CE SOIR
18h30 BOUFFÉE DE SANTÉ
19h00 LASER 35-45
20h00 SÉRIES-PLUS: Les voix du coeur (2/2)
22h00 LE TÉLÉ-JOURNAL
22h25 LE POINT
23h05 CINÉMA: Morts suspectes



La télévision internationale de langue française



Semaine du 3 au 9 février 1990

SAMEDI

17h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2 Bulletin européen de nouvelles
17h30 PARCOURS
18h30 SACRÉE SOIRÉE
20h00 LES FUGITIFS
21h30 JAZZ-IN CONCERT
22h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2
22h30 PARCOURS
23h30 SACRÉE SOIRÉE
24h50 RADIO FRANCE INTERNATIONALE

DIMANCHE

17h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2 Bulletin européen de nouvelles
17h30 LES ANIMAUX DU MONDE
18h00 APOSTROPHES
19h15 GROS MÉCHANT SHOW
20h15 PLACE PUBLIQUE
21h30 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2
22h00 LES ANIMAUX DU MONDE
22h30 APOSTROPHES
23h45 GROS MÉCHANT SHOW
24h45 RADIO FRANCE INTERNATIONALE

LUNDI

17h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2 Bulletin européen de nouvelles
17h30 L'INFO-5 (2e édition)
18h00 7 SUR 7
19h00 THALASSA
20h00 MÉDIATIONS
21h00 ACTUEL
21h50 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2
22h20 L'INFO-5
22h50 7 SUR 7
23h50 THALASSA
24h50 RADIO FRANCE INTERNATIONALE

MARDI

17h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2 Bulletin européen de nouvelles
17h30 L'INFO-5 (2e édition)
18h00 DU COTÉ DE CHEZ FRED
19h00 CHAMPS ÉLYSÉES
20h30 CIEL, MON MARDI!
21h55 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2
22h25 L'INFO-5
22h55 DU COTÉ DE CHEZ FRED
23h55 CHAMPS ÉLYSÉES
01h25 RADIO FRANCE INTERNATIONALE

MERCREDI

17h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2 Bulletin européen de nouvelles
17h30 L'INFO-5 (2e édition)
18h00 C'EST À VOIR
19h00 LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL
19h30 TÉLÉOBJECTIF
20h00 TÉLÉOBJECTIF
20h30 MONTAGNE
21h00 SAUVE QUI PEUT
21h45 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2
22h15 L'INFO-5 (2e édition)
22h45 C'EST À VOIR
23h45 LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL
24h15 TÉLÉOBJECTIF
01h15 RADIO FRANCE INTERNATIONALE

JEUDI

17h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2 Bulletin européen de nouvelles
17h30 L'INFO-5 (2e édition)
18h00 EX LIBRIS
19h00 AVIS DE RECHERCHE
20h30 VUES D'AFRIQUE (2/9)
21h30 CARABINE FM
22h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2
22h30 L'INFO-5 (2e édition)
23h00 EX LIBRIS
24h00 AVIS DE RECHERCHE
01h30 RADIO FRANCE INTERNATIONALE

VENDREDI

17h00 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2 Bulletin européen de nouvelles
17h30 L'INFO-5 (2e édition)
18h00 TEMPS PRÉSENT
19h05 MONSIEUR HERGÉ
20h00 RENCONTRES AVEC...
20h30 L'ART AU MONDE DES TÉNÈBRES
21h30 ALICE
22h05 JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2
22h35 L'INFO-5 (2e édition)

Une carpe pour nettoyer les tuyaux

La carpe de roseau, une espèce exotique de poisson, pourrait devenir une alliée précieuse des agriculteurs de l'Alberta en remplaçant les herbicides dans les canaux d'irrigation.

Comme ce poisson se nourrit exclusivement de plantes, des chercheurs étudient la possibilité de l'utiliser à la place de produits chimiques pour nettoyer les canaux obstrués par la prolifération de la végétation aquatique.

C'est dans les années 1960 que l'espèce a été utilisée à cette fin pour la première fois. Elle a été introduite avec succès dans les canaux d'irrigation en Europe et dans certaines régions des États-Unis.

La présence de plantes aquatiques peut ralentir l'écoulement de l'eau dans les tuyaux d'irrigation. Cette diminution du débit peut atteindre 91%. Le résultat est que l'eau stagne ce qui encourage le développement des mauvaises herbes.

Selon M. Jack Allan, chercheur à la Station fédérale de Lethbridge, il est difficile de se débarrasser des plantes aquatiques, car elles se reproduisent rapidement de façon végétative.

«Une seul plante peut envahir un étang en moins de deux ans ou un réseau de canaux dans l'espace de trois à cinq ans».

Parmi les méthodes courantes de lutte contre ces plantes, mentionnons la coupe et la pulvérisation d'herbicides. La première ne constitue qu'une mesure provisoire, car on laisse les racines intactes et, au bout d'un certain temps, la végétation repousse. La seconde reste efficace tant et aussi longtemps que la végétation ne développe pas une résistance aux produits chimiques utilisés.

En Californie, l'utilisation de la carpe de roseau pour désherber les canaux a permis de réduire les coûts, qui sont passés de 150 000 $ par année à seulement 15 000 $.

Trois mille carpes reconnues exemptes de bactéries et de parasites sont prêtes à être utilisées pour le peuplement de fosses-réservoirs isolées et mises en quarantaine. Les poissons ont été marqués, et des écrans ont été installés afin de les empêcher de s'échapper.

L'espèce exige des conditions très précises pour se reproduire. La température et la teneur en oxygène de l'eau doivent atteindre certains niveaux, et le canal doit être dépourvu de limon pour que les oeufs s'y développent. Or, selon le Dr Allan, de telles conditions ne se rencontrent pas dans les cours d'eau canadiens.

Au cours des deux prochains étés, les chercheurs surveilleront attentivement la croissance de la carpe et la qualité de l'eau dans les fosses-réservoirs.

Si l'introduction de cette espèce dans les canaux d'irrigation de l'Alberta s'avère une réussite, le Dr Allan prévoit étudier, quant à leur utilité possible pour le désherbage des canaux, d'autres espèces de poissons, de colimaçons et d'écrevisses.

Les statistiques de l'A.L.I.E.

Equipes	P.J.	Ga.	Per.	Imp.J	P.P	P.C	Pun.	Pts
T.F.E.	5	4	1	65	38	33	16	8
A.C.F.A.	5	3	2	64	37	33	14	6
S.A.A.	5	2	3	65	36	41	21	4
F.S.J.	5	1	4	66	36	40	22	2

Etoiles

Joueurs	Première	Deuxième	Troisième	Total
P. Thibodeau	3	1		11 pts
C. Bouchard	1	3	1	10 pts
L. Nepton	2	1		8 pts
E. Forcier	1	2	1	8 pts
C. Bernatchez	1	1	3	8 pts
R. Marchand	1	1	1	6 pts
J. Forcier	1		1	4 pts
B. Bonamigo			1	1 pt
I. Craig			1	1 pt

Compteurs

Joueurs	P.J	Imp.J	Pun.	Pts
C. Bernatchez T.F.E.	5	47	7	30
L. Nepton T.F.E.	4	41	8	27
E. Forcier A.C.F.A.	5	42	8	26
C. Bouchard S.A.A.	5	53	13	25
P. Thibodeau A.C.F.A.	5	46	10	21
E. Thibault S.A.A.	5	32	10	14
R. Marchand F.S.J.	4	20	7	13
L. Morissette T.F.E.	5	20	4	11
Y. Gacionis A.C.F.A.	5	26	5	11
S. Daigle S.A.A.	4	18	6	10

Professionnels

Cartes d'affaires

À TOUS NOS ABONNÉS!



Cessez de vous arracher les cheveux parce que vous ne recevez par le journal LE FRANCO dans un délai raisonnable

Retrouvez votre beau sourire car nous avons une solution à ce problème



Si vous ne recevez par votre journal LE FRANCO dans un délai raisonnable (ex: édition du 26 janvier 1990 reçue le 31 janvier 1990), vous n'avez qu'à...

1° - Porter plainte à votre bureau de poste local

Si la réponse reçue n'est pas satisfaisante... ou si le problème n'est pas réglé à votre satisfaction

2° - Vous remplissez le petit questionnaire au bas de cette page et vous le retournez à l'adresse indiquée

ou

vous composez le (403) 495-4900 (à frais virés) de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi et demandez M. Paul Mahé, Coordonnateur pour la région «Foothills» du Comité d'usagers du service postal Canada.

N.B. - Le Comité d'usagers du service postal Canada est un organisme indépendant de Poste Canada.

Nom: ______________________________

Adresse: ______________________ Code postal: ______________

Tél.: (travail) ______________________ (maison) ______________

Description du problème: ______________________________

____

____

____

____

Donnez le nom de la personne que vous avez contacté à Poste Canada et son numéro de téléphone

____

Signature ______________________ Date ______________

Adresse:

Le Comité d'usagers du service postal Canada
M. Paul Mahé, Coordonnateur
Région «Foothills»
#407 - 10506 avenue Jasper
Edmonton, Alberta
T5J 2W9

Nous apprécions votre étroite collaboration